

# DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES DANS LE BUGEY

## Compte-rendu intégral Mardi 28 janvier 2025

---

**SALLE/ADRESSE :** Espace du Lac, 665 Chemin de Curtafray, 01000 Bourg-en-Bresse

---

**PARTICIPANTS :** 186 participants dans la salle et 120 sur YouTube

---

**DÉBUT > FIN :** 18h37 à 21h08

---

### Commission nationale du débat public (CNDP) :

M. Marc PAPANUTTI CNDP – Président  
Mme Ilaria CASILLO CNDP – Vice-Présidente

### Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. David CHEVALLIER CPDP – Président  
M. François BESNUS CPDP – Membre  
Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO CPDP – Membre  
M. David CUVILLIER CPDP – Membre  
M. Nicolas LE MEHAUTÉ CPDP – Membre  
Mme Véronique MOREL CPDP – Membre  
Mme Lucie VAN DER MEULEN CPDP – Membre

### Intervenants :

M. Jean-François LEBAT Maire de Bourg-en-Bresse  
M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD EDF  
M. François CHAUMONT RTE  
M. Aubert LE BROZEC DINN  
M. Paul DURLIAT ASNR, Lyon

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir à toutes et tous, on va démarrer notre réunion publique. Je demande aux dernières personnes de s'installer, il y a encore quelques places. Je suis David CHEVALLIER, Président du débat, et Lucie VAN DER MEULEN également membre de l'équipe du débat. On sera tous les deux ce soir pour animer cette soirée. On est heureux de commencer ce débat que l'on prépare depuis quelque temps déjà, depuis quelques mois, débat qui va avoir lieu du 28 janvier au 15 mai. On vous présentera les modalités que l'on a prévues sur ce débat, les temps forts, les questions que l'on va poser, que l'on va se poser et celles que vous viendrez ajouter dans le cadre du débat. Pour commencer et ouvrir cette première réunion publique, je vais passer la parole à Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public, qui va vous présenter la CNDP et le cadre du débat.

**M. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public**

Bonsoir à toutes et tous. Merci d'être là. Je vais essayer d'être bref. Quelques mots pour dire que la Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, et c'est important que vous soyez là, qui garantit le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Les débats publics, je le redis, ne sont pas des référendums, ils rendent compte de l'ensemble des positions exprimées. Je dis que je le redis parce que c'est le troisième débat public sur une paire d'EPR et c'est le deuxième sur lequel je m'exprime en présentant la CNDP. Nos missions sont extrêmement simples :

- Organiser des débats ou des concertations sur les projets à fort impact environnemental ou socioéconomique. C'est une décision que prend la Commission.
- Apporter son expertise pour tous et toutes sur des questions relatives à la participation du public.
- Émettre des avis et recommandations comme nous l'avons fait sur les précédents débats nucléaires.

Nous avons six principes de base qui sont extrêmement simples :

- Indépendance, tous les membres de la CPDP que vous verrez sont des personnes totalement indépendantes.
- Neutralité par rapport au projet. Ce sont des règles extrêmement fermes que nous prenons et que nous affichons.
- Transparence avec une exigence vis-à-vis du responsable du projet, et donc là les deux porteurs de projet.
- Argumentation, c'est elle qui compte le plus. Je l'ai dit, ce n'est pas un référendum, mais c'est la qualité des argumentations que vous pourrez donner et exprimer.
- Égalité de traitement, toutes les contributions ont le même poids, ont la même valeur.
- Inclusion, c'est à lier à la recherche de tous les publics, mais David vous présentera avec brio ce qu'il a prévu à ce sujet.

Ce n'est pas la première paire d'EPR2 dont nous faisons un débat public, c'est la troisième. Il y a d'abord eu un débat sur le programme et sur la première paire d'EPR2 à Penly. Un deuxième débat vient de se terminer à Gravelines sur la deuxième paire d'EPR2 et nous entamons ce troisième. Il y a d'ailleurs des membres de la CPDP qui étaient sur Penly et ils pourront en parler. Je reviens sur un dernier point, un point fort de la CNDP, les débats publics sont des débats d'opportunité, je le dis là, et la paire d'EPR2 dans le Bugey, le débat va parler de l'opportunité. Il va parler aussi, on a fait le rappel, car un certain nombre d'éléments viennent au fur et à mesure du temps, mais ils ne sont pas encore complets. Il s'agit de :

- L'économie générale du projet, son coût, son financement.
- Les retours d'expérience des EPR.
- Les éléments relatifs aux combustibles et aux matières et déchets radioactifs.
- Les risques liés au dérèglement climatique, ce fut un sujet fort sur le débat de Gravelines.
- L'enchaînement des textes législatifs, car un certain nombre de textes encore très récemment, la PPE, qui était en concertation.

Je vous dis cela pour vous dire que le débat est ouvert, mais pour moi il s'intéresse...

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Pour moi, avec ce débat, vous allez nous expliquer comment vous allez [fin inaudible 0:11:35.0]

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, Monsieur.

**M. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public**

Je viens de dire que tous les avis comptaient, mais là on ouvre le débat.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Ce sera très bienvenu de donner votre avis, mais on va déjà poser le cadre, s'il vous plaît, merci.

**M. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public**

Je voulais juste dire qu'à la fin du débat il y aura évidemment le compte-rendu fait par la CPDP et un bilan qui lui prendra dans la continuité des trois pour intégrer la vision globale. Merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Marc. *Applaudissements*. Merci de votre enthousiasme. Ce cadre étant posé, je vais passer la parole à Monsieur DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse.

**M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, Conseiller régional**

Merci. Comme Maire de Bourg-en-Bresse, je suis heureux de vous accueillir, Monsieur le Président de la CNDP ainsi que les membres, et y compris ceux qui seront plus particulièrement chargés du débat public sur le sujet qui nous anime aujourd'hui, vous remercie d'avoir organisé cette réunion ici qui est, je crois, le prélude d'autres, mais vous nous le direz mieux, dire que tout à l'heure que si l'occasion m'en est donnée, je reprendrai la parole pour exprimer certaines des questions que je souhaite poser dans le débat public concernant ce projet, mais je veux le rappeler ici, vous êtes bien une autorité administrative indépendante. C'est bien le cadre tel que vous venez de le rappeler. Je souhaite simplement que ce cadre permette à chacun de s'exprimer clairement, de dire ce qu'il a à dire, que tous les points de vue puissent être évoqués puisque nous ne sommes pas là dans un lieu où il y a un arbitrage à la fin. Il n'y a pas une décision à la sortie de cette réunion. Donc, un cadre qui permet à chacune et à chacun de le faire dans le respect dû à l'institution et aussi finalement à la clarté d'un échange.

Nous savons très bien que nous sommes sur un sujet qui oppose des tabous et des totems, et j'allais dire de part et d'autre. Donc, la passion est forcément forte, mais merci de permettre, c'est une institution de la République et je fais partie de ceux qui défendent les autorités administratives indépendantes, dans cette région, cela vaut la peine de le rappeler, pour que vous puissiez mener la mission qui est la vôtre et laisser à ceux dont ce sont les décisions, dont c'est la responsabilité, celle de prendre les décisions le moment venu.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue ici, quelle que soit l'origine qui est la vôtre et je vous souhaite un bon débat en sachant que je ne suis pas sûr de pouvoir rester jusqu'au bout de ce débat, cela dépendra de sa durée. Merci à tous et bonne soirée.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Pour ce qui est de la durée du débat. On va le terminer vers 21 h, c'est ce qui est programmé. On va passer par une présentation de la Commission de l'équipe du débat. On est huit personnes au sein de cette Commission, plus quatre personnes du Secrétariat général qui nous aident. On a : Nicolas LE MEHAUTÉ, je ne sais pas où il est, il est tout au fond là-bas. Nicolas est garant de la concertation sur des projets énergie et transport, c'est également un spécialiste de l'eau. Du côté d'internet, vous savez que la soirée est retransmise sur YouTube, Jean-Michel THORNARY ne pouvait pas être là ce soir, il est membre de la Commission nationale du débat public pour la Cour des comptes et il a été le garant de la concertation sur le projet de barrage RHÔNERGIA, projet qui a été annulé. Il y a Véronique MOREL, je ne sais pas où elle est passée, la voici, elle est également garante de la concertation. Elle a été garante sur de nombreux projets industriels dans la région.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, David. Nous avons aussi Carmen BOULEY de SANTIAGO qui est ici présente. Elle est garante de la concertation pour la CNDP, elle a été membre de l'équipe du débat sur Penly. Aujourd'hui, elle suit la concertation continue. Nous avons aussi François BESNUS qui est ici présent, docteur en

sciences, il a travaillé à l'IRSN. Denis CUVILLIER suit actuellement le débat en ligne, il est garant de la CNDP. Il est commissaire-enquêteur et il garantit les concertations sur des projets industriels dans notre région. Enfin, je suis Lucie VAN DER MEULEN. Je suis aussi garante de la concertation de la CNDP, sociologue, urbaniste et spécialisée en concertation. Sans oublier que nous sommes accompagnés par un Secrétariat général qui appuie et fait le suivi du débat. Il est composé de Nathalie PINEL, elle est au fond ici. À côté d'elle, Christophe ARBRETO, Nathan DUPONT est aussi à côté de Denis et Léo PRINTEMPS qui est derrière vous dans l'entrebâillement de la porte.

### **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Voilà pour les visages de l'équipe du débat que vous allez voir sur ces trois mois et demi. Du côté des porteurs de projet, Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD sera le visage d'EDF et pour RTE, François CHAUMONT, le délégué régional du réseau de transport d'électricité. Ils auront tout à l'heure l'occasion de mieux se présenter et puis de présenter le projet.

Pour lancer ce temps de débat et présenter de façon un peu générale ce que l'on a prévu dans les trois mois et demi de débat qui viennent, les échanges que l'on a pu avoir avec les uns et les autres pour préparer ce débat public nous ont orientés à regrouper trois grandes familles de questions :

- La première question sera l'objet de la réunion de ce soir, mais d'autres modalités vont y participer, celle de la confiance ou de la défiance dans le débat public en particulier sur les projets nucléaires. Il y a tout ce qui va concerner la qualité d'information, c'est aussi la capacité que l'on aura à élargir le public. Plus le public sera nombreux à venir et meilleur le débat sera. On consacrera donc du temps tout à l'heure sur cette question en vous la posant directement. Que faut-il selon vous pour venir en confiance dans un débat public ?
- La deuxième famille de questions concerne les aménagements et les impacts sur le territoire. On aura à discuter d'un projet qui serait un grand chantier et qui va peser sur le territoire, donc une famille d'enjeux.
- La troisième famille d'enjeux porte sur les caractéristiques propres à des projets nucléaires qui engagent les questions de sûreté, d'engagement dans le temps long et la question du coût est aussi posée. Comme Marc PAPINUTTI l'a dit précédemment, ces questions pour certaines ont déjà été posées sur les débats de Penly et sur les débats de Gravelines, mais on les repose dans ce contexte particulier du projet dans le Bugey.

Pour les grandes dates du débat, on vous en a déjà donné quelques-unes, simplement pour vous dire que l'on prépare ce débat depuis quelques mois, la saisine date du 5 juin 2024 et on s'est mis au travail depuis. Le débat public a donc lieu du 28 janvier au 15 mai. Quand le débat se clôt, l'équipe du débat va rédiger un compte-rendu qu'elle rendra deux mois plus tard, donc le 15 juillet. Vous aurez l'état du compte-rendu. Ce sera une cartographie des avis, de tout ce que vous aurez exprimé. Il fera aussi des recommandations aux porteurs de projet. Les porteurs de projet auront à répondre. Ce document sera rendu public, il sera sur le site du débat et sur le site de la Commission nationale du débat public. Les porteurs de projet auront à répondre trois mois plus tard. Voilà pour le cadre général.

### **Intervenant dans la salle [hors micro]**

#### **Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous aurons un temps après pour faire vos observations. Je vais continuer avec la présentation de la soirée. Je vais détailler les temps où vous pourrez intervenir. Ce soit, on a prévu une soirée qui va se finir à 21 h, en tout cas la réunion publique finira à 21 h. Elle va se dérouler en trois temps. Le premier temps sera consacré comme l'a dit David à la confiance, que vous faut-il pour venir en confiance dans ce débat, ce soir, mais aussi tout au long jusqu'au 15 mai ? Comment on va pouvoir débattre tous et toutes en confiance, ce qui nous inclut nous aussi, les membres de l'équipe du débat. Dans un deuxième temps, nous présenterons les modalités, c'est-à-dire le programme du débat à venir. Dans un troisième temps, une présentation du projet par les porteurs du projet.

Sur chacun de ces temps, notamment le premier, vous aurez un temps pour poser des questions, pour contribuer. Nous aurons près d'une heure sur le premier temps. C'est un temps assez important. On prendra des questions dans la salle, mais aussi en ligne, car de nombreuses personnes nous suivent sur la chaîne YouTube de la CNDP. Cela nous mènera, comme je vous l'ai dit, à 21 h. On espère que vous resterez toutes et tous avec nous pour partager ensuite un apéritif pour conclure cette première réunion publique avec nous.

Avant de commencer et d'ouvrir les contributions sur ce qu'il faut pour débattre en confiance sur ce débat. On va poser quelques règles, car c'est important. Pour venir en confiance, il faut respecter un certain nombre de règles. On aura un temps de parole égalitaire. Nous avons pris le parti de faire attention aux prises de parole des femmes et des jeunes. On sait que ce sont celles et ceux qui sont le

moins visibles dans les débats et que leur parole doit aussi être poussée. On prendra des tours d'expression dans la salle et en ligne comme indiqué. Un certain nombre de personnes nous suivent. Je ne sais plus combien il y avait d'inscrits, mais c'était un nombre conséquent. Donc, l'idée est aussi de pouvoir rendre la parole des personnes en ligne au collectif présent ici. On vous priera de vous exprimer dans un respect mutuel de la parole de chacun et de chacune. Cela veut dire respecter les points de vue. On n'est pas d'accord, mais on est là pour ne pas être d'accord et on va le faire dans une forme qui nous permet de nous respecter et de nous entendre. Cela sous-entend de ne pas s'interrompre quand une personne parle. Cela sous-entend de ne pas faire d'attaques personnelles ou sur les organisations, d'utiliser un langage respectueux, de ne pas crier, de ne pas être agressif, de ne pas avoir de propos discriminatoires. On vous demandera une dernière chose avant de prendre la parole, c'est de vous présenter avant de développer votre question ou votre contribution. Vous donnerez votre prénom, notre nom et où vous vous situez, si vous êtes membre d'une association, un habitant, un citoyen ou autre.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Lucie. Donc, on va se lancer dans ce premier temps de débat avec cette question, comment débattre en confiance sur ce projet nucléaire ? Que vous faut-il pour cela ? Quelles sont peut-être aussi les expériences que vous avez déjà vécues, qu'elles soient positives ou négatives ou entre les deux, qui vous font réfléchir sur ces questions. Pour lancer ce débat, on veut juste vous dire que c'est dans le cadre de la préparation du débat que petit à petit cette question est remontée. D'ailleurs, pas forcément petit à petit parce qu'il y a aussi le retour, l'expérience de la CNDP qui a 30 ans cette année et a organisé de nombreux débats publics sur le nucléaire, cette question de la confiance ou de la défiance a été souvent posée. La CNDP a produit une note intéressante qui figure dans les ressources du site internet ou bien elle le sera très prochainement qui faisait état de ces questionnements et on pourra vous la présenter.

Il y a trois éléments que l'on retient, mais on les propose comme cela dans le débat pour simplement lancer le débat, mais vous pourrez en avoir d'autres. La première des remarques que l'on a pu entendre, finalement, ce débat public ne sert à rien, les choses sont déjà décidées. On ne peut pas décider de l'opportunité du projet. S'il vous plaît, on a juste besoin de poser le cadre et dans très peu de temps vous aurez la capacité d'intervenir. On va justement en parler pendant une heure et vous aurez toute la possibilité de le faire.

Donc, les questions liées à ce débat ont été aussi particulièrement importantes par le fait que le calendrier législatif n'a pas été calé correctement. On a des projets dont les débats publics ont été lancés alors que la programmation pluriannuelle de l'énergie n'était pas...

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais juste faire un petit rappel aux règles, s'il vous plaît, on n'interrompt pas, merci. On a posé le cadre.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Il faut faire court. On le sait qu'il n'y aura pas de débat.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On est en plein débat.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Il n'y a jamais eu de débat en France.

*Manifestations dans la salle « il n'y a pas de débat ».*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je veux bien faire court sur cette partie.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il n'y a pas de débat à partir du moment où vous criez plus fort que les autres. C'est sur que ce n'est pas une condition dans laquelle on peut mener un débat.

*Manifestations dans la salle « il n'y a pas de confiance ». Échanges dans la salle.*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je crois que les éléments du débat sont déjà posés. D'autres éléments sur la confiance qui étaient liés à la qualité des sources et à la transparence. Voilà quelques éléments sur lesquels on souhaitait échanger et débattre. Vous avez sur vos chaises des bistrots. On vous laisse un petit moment pour

préparer les questions que vous avez, les besoins que vous avez, et peut-être vous qui vous exprimez déjà fortement, vous pouvez commencer à nous dire de quoi vous auriez besoin pour entrer en confiance dans ce débat.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va prendre une minute pour vous laisser le temps d'écrire vos questions, de les formuler. Il se peut que vous soyez assis dessus, il y avait un stylo et une feuille.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que l'on a déjà quelques remarques, quelques questionnements ? Pour répondre aux questions, on a les personnes de la Commission nationale du débat public, Marc PAPINUTTI que vous connaissez déjà, Ilaria CASILLO est la Vice-présidente, elle a déjà suivi de nombreux débats publics sur le nucléaire et Carmen BOULEY DE SANTIAGO qui a été présentée tout à l'heure a suivi le débat de Penly, elle suit la concertation continue et elle suit également ce débat. Elle est là. Ce démarrage nous dit déjà des choses sur la confiance. Allez-y, Monsieur, on va vous passer un micro.

**M. Alexis QUENTIN, CFE-CGC**

J'ai participé au débat public du projet EPR2 à Gravelines ainsi qu'au débat public qui se termine actuellement sur le technocentre de Fessenheim et à d'autres débats publics sur la paire de Penly ainsi que sur le PNGMDR. Donc, je commence à avoir une petite expérience des débats publics en matière de nucléaire. En question de confiance, j'ai trois points principaux que je vais essayer de développer rapidement. Première chose, c'est la manière de pouvoir gérer le débat et comment on arrive à gérer le débat les règles données ne sont pas toujours respectées par les personnes comme le fait de ne pas avoir une organisation qui va parler trois, quatre, cinq fois durant le débat ce que j'ai pu voir à Gravelines et à Penly notamment. Le deuxième point, vous en parliez, la qualité des sources. On a eu l'occasion de voir un certain nombre de fake news qui ont pu être citées par un certain nombre de participants dans un sens comme dans l'autre et que l'on n'arrive pas à clarifier du fait de la loi de Brandolini qui dit que cela prend un temps monstrueux et aussi d'instances que l'on a pu essayer de mettre en place pour corriger cela durant les débats publics, mais cela reposait sur le consensus, et comme vous l'avez dit juste avant, c'est un sujet sur lequel il est impossible d'avoir un consensus et sur lequel on ne peut pas donner du fait de cette absence de consensus la Commission qui se prononce sur la fiabilité ou si une information est vraie ou fausse, c'est un vrai sujet de débat. Pour avoir la confiance des participants, il faut aussi être capable à un moment de dire tel participant a dit telle chose et elle est fausse. Il faut que la Commission soit capable de l'assumer également et de mettre en place des instances qui soient vraiment impartiales et permettent d'avoir ces réponses.

Dernier point, permettre au maître d'ouvrage de pouvoir répondre. Pour donner un exemple, lors d'une réunion publique à Dunkerque sur le projet d'EPR2 de Gravelines, une dizaine de questions dans la salle avaient été posées à EDF et le représentant d'EDF avait en tout et pour tout une minute pour y répondre. Il n'a pas eu le temps de pouvoir répondre à toutes les questions parce que la manière d'organiser le débat par la Commission particulière disait, vous avez une minute et c'est tout, et ensuite on passe au reste. Cela peut donner l'impression que parfois même quand le maître d'ouvrage a les réponses, du point de vue du public il y a une frustration de son côté de ne pas pouvoir répondre et du point de vue du public aussi parfois une frustration de ne pas avoir la réponse ou de se dire, on ne m'a pas répondu, donc on nous cache des choses. Tous ces éléments participent aussi à la possibilité de gagner en confiance sur ce type de débat. Merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à vous. Une deuxième intervention.

**M. Nicolas BARLA, Parti Équinoxe**

On a défini des règles. Donc, tout simplement, comment les faire appliquer vu que dans cette salle il y a des gens qui ne respectent pas les règles ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Madame ?

**Mme Mathilde DAMECOUR, Chargée de campagne, Réseau sortir du nucléaire**

Je vous remercie. Je suis Mathilde DAMECOUR, chargée de campagne pour le réseau Sortir du nucléaire. Vous nous avez demandé comment venir en confiance à un débat public, j'aurais tendance à vous renvoyer la question. Dans la mesure où on le sait, la machine EPR2 au Bugey est déjà lancée. Plus de 160 hectares de terres agricoles ont déjà été achetés à des propriétaires ou aux agriculteurs. Il me semble que c'est un signal plutôt clair. L'accaparement de terres agricoles est naturel par les industriels dans les territoires ruraux, mais en général cela ne laisse pas présager qu'ils envisagent

d'abandonner leur projet. Donc, comment ne pas croire que tout est déjà décidé quand de l'argent a déjà été investi et que les agriculteurs ont déjà été dépossédés de leurs terres ?

*Applaudissements*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, on a dit que l'on respectait la parole de chacun, s'il vous plaît.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Absolument. Pour prendre ces questions, on est sur des questions qui ont trait aux règles. Effectivement, des questions de bon sens dans le cadre d'un débat public que l'on s'efforce de mettre en œuvre dans le cadre de toutes les réunions et de toutes les modalités que l'on va dérouler tout au long des trois mois et demi. Il y a aussi dans le cadre de notre préparation une attention que l'on a portée aux acteurs. Vous dites qu'ils interviennent régulièrement. C'est aussi une bonne nouvelle que les acteurs agissent dans le cadre de ce débat. Il y a aussi une attention à porter effectivement au fait que les personnes qui s'expriment le moins puissent le faire dans le cadre du débat. Ce sont effectivement des règles importantes.

Sur la question de la qualité des sources, pour ceux qui ont suivi le débat de Gravelines, un comité avait été mis en place. On a mis en place quelque chose de similaire dans le cadre du débat de Penly que l'on vous présentera tout à l'heure, un comité de la donnée composé d'experts à qui on confiera les données les plus sensibles, les plus controversées et ils nous feront l'état de l'art sur ces données. Quelles sont les sources, d'où elles viennent afin de fiabiliser ou pas ces données et en tout cas fluidifier le débat autour de données connues et solides ?

Enfin, cette question de l'opportunité que vous portez, on démarre le débat à un moment donné et je vais peut-être passer la parole à Marc par exemple pour réexpliquer ces éléments, mais tous les débats de la CNDP démarrent dans une phase amont où aucune autorisation administrative n'est posée.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Pouvez-vous nous expliquer comment s'est terminé le dernier débat public sur le EPR, le dernier débat national ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, je vous inviterai à prendre la parole quand on vous la donnera comme on a fixé des règles.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Je veux juste savoir comment cela s'est terminé.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Vous poserez la question quand on aura répondu. Ce sont les mêmes règles pour tout le monde sinon vous vous accaparez la parole quand d'autres ont levé la main et qui ont attendu, merci.

**M. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public**

Très simplement, le débat public vient en amont de toutes les autorisations environnementales, les déclarations d'utilité publique et c'est bien le sens d'un débat ouvert en amont, notamment je reprends ce que j'ai dit précédemment, est inclus aussi un débat d'opportunité, donc chacun peut s'exprimer dans ce domaine. Deuxième point, nous avons un délai court, le projet sera sur un délai plus long. Derrière le débat, nous mettrons en place une concertation continue jusqu'au moment des enquêtes publiques.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Marc. On va prendre une question en ligne. Ensuite, on reprendra les questions dans la salle. Denis, s'il te plaît.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je relaie une question du chat. C'est une question posée par Hugo, mais c'est une question technique. Donc, je ne sais pas si elle a sa place dans la réunion de ce soir où si on se borde aux questions sur le déroulé du débat.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y aura un deuxième temps sur la présentation du projet par EDF. C'est plutôt à ce moment-là qu'on la posera.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

On y reviendra à ce moment-là.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce qu'il y a une autre question ayant trait à la confiance ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Non.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Et dans la salle, avez-vous des interventions, des contributions à faire ?

**Mme Lucie DUBOIS, habitante du Bugey**

Bonjour. Je suis une habitante eu Bugey. Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit ou scandé. En fait, il n'y a pas de débat. Mon expérience du débat public, c'était le débat national qu'il y a eu avant où une question a été posée, comment ce débat s'est-il terminé ? C'est plutôt une bonne question j'ai l'impression. Il s'est terminé parce qu'en même temps que le débat la loi d'accélération du nucléaire est passée. De ce fait, le débat n'avait plus raison d'être. Je ne me sens pas du tout en confiance, car j'ai aussi vraiment l'impression que c'est juste une mascarade, il n'y a pas de débat en fait.

*Manifestations dans la salle*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

On avait deux questions si vous voulez bien approcher le micro. Il y avait Madame.

**Mme Christine DESERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

Christine DESERAUD, sortir du nucléaire Bugey. Comment débattre en confiance quand tout se passe comme si les décisions étaient déjà prises ? Quand de plus l'information manque. Par exemple, à Montluel et Bressolles, aucune information sur les PanneauPocket de ces communes concernant la tenue de ce débat. Ce n'est pas la CNDP qui est en cause, ce sont les élus du territoire.

Confiance veut dire transparence. Lors de la réunion de restitution de la préconcertation à laquelle nous avons participé, un diaporama a été présenté. Est-il possible de recevoir ce diaporama puisqu'apparemment on avait juste pu photographier les diapositives ?

La CNDP s'appuie sur un comité de la donnée. Qui sont les membres de ce Comité ? Pouvez-vous garantir leur neutralité ? Si l'École des Mines est dans ce comité, on peut en douter.

Comment la CPDP garantit-elle son absence d'intérêt avec cette industrie mortifère ? Ses membres ont-ils mis leur CV à disposition ?

Parmi les documents mis à disposition sur le site du débat, il y a un document intitulé « Facile à lire et à comprendre ». Le paragraphe, « *Une centrale EPR2 est édifiante* ». C'est juste le titre. D'une part, il y a une erreur. EPR ne veut plus dire European pressure reactor, mais Evolutionary power reactor, excusez l'anglais, ce n'est pas mon fort, car Siemens est sorti du programme. Donc, ce ne sont que des Français dans le programme, et d'autre part, et surtout, la phrase, « *Par rapport aux centrales actuellement en service, les centrales EPR2 augmentent leur niveau de sécurité, réduisent leur consommation de combustible et produisent moins de déchets.* »

Cette phrase est subjective et elle incite à être d'accord avec ce programme. Si on nous dit, il y a moins de risques, on va faire moins de déchets, qui peut dire non ? Du coup, ces informations sont fausses parce que d'une part les EPR sont effectivement censés être plus sûrs que les réacteurs des années 1970 et 1980.

C'était le cas de Flamanville qui ne fonctionne toujours pas, pas bien comme il le faudrait. Il y a des vibrations. Il ne produit quasiment rien. La Cour des comptes a dit qu'il ne serait jamais rentable. D'autre part, l'EPR2 n'est pas un EPR, c'est un EPR moins cher, au rabais, donc avec des éléments de sécurité en moins. Donc, les EPR2 ne sont pas plus sûrs, mais ils sont moins sûrs. Les déchets, il y en aura toujours. On ne sait pas quoi en faire.

Pourquoi compare-t-on les EPR2 à d'autres centrales nucléaires ? Pourquoi ne compare-t-on pas avec des alternatives, mais de vraies alternatives, c'est-à-dire du solaire, du photovoltaïque et les économies d'énergie ? On dit sobriété, c'est à la mode.

On ne parle pas des risques dans ces documents. Tout le monde se rappelle les accidents de Tchernobyl et de Fukushima. L'ASN dit que le risque zéro n'existe pas. L'ASN est appelée le gendarme du nucléaire, c'est l'Autorité de sûreté nucléaire.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On vous invite à...



**Mme Christine DESERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

À abrégé. Il me reste cinq à six lignes. Dans le dossier, on a quatre pages sur les risques dans le chapitre 3, deux pages dans le chapitre 5 plus une annexe de 6 pages. Donc, cela fait 12 pages sur 183, ce n'est pas beaucoup. Pourtant, les incidents sont nombreux. Donc, on aurait aimé avoir plus d'informations à ce sujet. S'il y a une évacuation nécessaire, s'il y a un accident, comment EDF ou l'État vont-ils réparer les dégâts, soigner les victimes et les indemniser ? Ce n'est pas prévu.

Sur le sujet des déchets, c'est pareil, c'est quasi inexistant, mais si vous voulez je prendrai la parole à un autre moment.

*Applaudissements.*

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Voilà. Vous pourrez reprendre la parole. Très bien, merci beaucoup. Nous allons prendre une dernière question.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Madame, ici, souhaitait prendre la parole.

**Mme Catherine RATTON, Habitante du Bugey**

Très rapidement, je découvre ce qu'est un débat public et je suis tout à fait étonnée que sur deux heures de temps de débat de 19 h à 21 h, qu'une heure soit prise pour la forme et qu'il reste une heure pour le fond.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je vous propose justement de commencer par votre dernière question. C'est un choix qui est fait justement parce qu'on le sent déjà dans l'ambiance de cette salle, il y a un besoin de travailler sur cette question de la confiance. Donc, on ne voulait pas démarrer ce débat sans...

**M. François BESNUS, Membre de la Commission particulière du débat public**

Excusez-moi, de l'université et des experts de l'ADEME. Il y a aussi l'École des Mines, mais ce n'est pas forcément le corps d'attache. Des gens du CNRS sont rattachés à l'École des Mines. Cela dépend. Pardon ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous demanderais de prendre votre tour de parole, s'il vous plaît, Monsieur.

**M. François BESNUS, Membre de la Commission particulière du débat public**

Après, c'est l'organisation de la recherche, c'est un autre sujet. Merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à toi, François. Ensuite, au niveau du document FALC que vous évoquez, on va le regarder et le reprendre s'il a autant d'erreurs et d'orientations, on le note. Sur la question des alternatives, c'est effectivement une question très importante dans le cadre d'un débat public. Tout un travail va être fait et se mettre en place. Comme je vous le disais, on a plutôt prévu un premier temps où on est sur l'information, le travail de la confiance et on démarrera ces éléments de comparaison, d'alternative, de production, de fabrication des alternatives comme cela avait été proposé dans le cadre de la concertation préalable sur RHÔNERGIA. Ceci est bien prévu.

Comment le débat national s'est-il terminé ? Je suppose que c'est le débat de Penly que vous évoquez. Le débat était autant sur le projet de Penly que sur la loi de programmation. Je vais passer la parole à Aubert LE BROZEC qui est membre de la Direction interministérielle du nouveau nucléaire qui va nous éclairer sur ces questions et sur la loi d'accélération.

**M. Aubert LE BROZEC, Direction interministérielle du nouveau nucléaire (DINN)**

Bonjour à tous. Effectivement, je voulais revenir sur ces notions d'opportunité de programme et de projet d'une part et ces notions d'accélération des procédures puisque c'est de cela qu'il est question dans la loi d'accélération du nucléaire. Sur les questions d'opportunité, le programme EPR2 dont on parle aujourd'hui a fait l'objet d'un débat d'opportunité générale sur le programme et spécifique au premier site de Penly entre la fin 2022 et le début de l'année 2023. Il s'est clôturé par un certain nombre d'enseignements et par une décision des maîtres d'ouvrage de poursuivre le projet de Penly.

La loi d'accélération du nucléaire qui est survenue en même temps, en tout cas sur la fin du débat, j'en parlerai juste après, n'est pas exactement sur les mêmes sujets. Ces questions d'opportunité de programme, elles sont en cours de reprise dans la trajectoire énergétique de la France, donc la PPE,

programmation pluriannuelle de l'énergie qui a fait l'objet d'une concertation nationale en fin d'année 2024 et qui est en cours de validation. Le gouvernement ambitionne de la publier d'ici au mois de mars. Pour le reste des questions d'opportunité, cela se fait projet par projet. Penly, on en a parlé. À Gravelines, le débat public vient de se terminer. Donc, concrètement, les maîtres d'ouvrage attendent les enseignements et les conclusions du débat public par la CNDP avant de se prononcer sur les suites à donner. Sur la troisième paire de réacteurs, donc le débat qui s'ouvre aujourd'hui, je vous confirme que la question de l'opportunité des alternatives est bien ouverte.

Sur le deuxième sujet, celui de la loi d'accélération du nucléaire...

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Que voulez-vous dire ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Excusez-moi, si vous avez une question, vous la poserez après. On a dit, je le rappelle encore une fois que l'on respectait la parole des uns et des autres, des intervenants comme des participants et des participantes. Donc, se moquer n'est pas respecter. Merci.

**M. Aubert LE BROZEC, Direction interministérielle du nouveau nucléaire (DINN)**

Je prendrai les questions résiduelles à l'issue, pas de souci. Sur le deuxième sujet, la loi d'accélération du nucléaire est une loi qui a été discutée en 2022 et au premier semestre 2023, elle a été promulguée en juin 2023. Elle porte sur les procédures qui visent à l'autorisation de construction et d'exploitation des sites nucléaires. Donc, elle propose un certain nombre de mesures d'accélération. Pour n'en citer qu'une, on a une mesure importante qui en ajoutant une procédure, la procédure d'autorisation environnementale, permet en séparant cette procédure et en la traitant sous un an de lancer le projet, en tout cas les travaux préparatoires du projet plus rapidement que dans le dispositif qui préexistait. Donc, c'est pour cela que l'on parle d'une loi d'accélération. Cette procédure permet de lancer les travaux préparatoires. Elle n'a pas d'effet sur la suite des travaux, en particulier le chantier nucléaire sur lequel la procédure est inchangée. Donc, c'est une procédure de demande d'autorisation de création qui est inchangée.

Je suis à la disposition de tout le monde s'il y a encore des questions sur ces sujets.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous reviens. Il me semblait que vous aviez des questions. Je vous propose de vous laisser le micro si vous voulez poser des questions. Non ?

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Je n'ai pas besoin de micro.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Mais ainsi on est sûr que tout le monde vous entend bien. Vous pouvez vous lever, s'il vous plaît, Monsieur.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Là, vous allez pouvoir faire tous les travaux annexes en attendant d'avoir les autorisations pour commencer à construire les réacteurs. Est-ce bien cela ?

**M. Aubert LE BROZEC, Direction interministérielle du nouveau nucléaire (DINN)**

Non, ce n'est pas cela. Si on veut reprendre la chronique.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je suis désolée, je vais vous interrompre deux secondes. Je vous demanderai de vous lever et de vous présenter.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

On avait dit qu'on ne coupait pas.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je voudrais que vous vous présentiez. La règle, c'est aussi que tout le monde sache qui vous êtes et d'où vous venez.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On vous demande de prendre le micro, car en fait on n'entend pas votre question.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, et on pourra vous répondre, merci.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Je pense qu'il a entendu ma question.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur la retransmission en ligne, on ne l'entendra pas.

**M. Aubert LE BROZEC, Direction interministérielle du nouveau nucléaire (DINN)**

Donc, on va parler de la troisième paire de réacteurs EPR2. La première étape est celle que l'on commence aujourd'hui, c'est un débat public sur l'opportunité. Ce débat public a vocation à durer plusieurs mois. À l'issue de ce débat, des conclusions seront tirées au maître d'ouvrage par la CNDP, autorité administrative indépendante. À l'issue de cela, il y aura des réflexions et une décision des maîtres d'ouvrage de poursuivre ou non le projet. Les deux cas sont possibles. C'est seulement après que le cas échéant les demandes d'autorisation seront déposées. C'est là qu'intervient le mécanisme que j'ai explicité avec la loi d'accélération du nucléaire qui est qu'avec un découplage, il y a une autorisation pour les travaux préparatoires d'une part et une autorisation pour le reste du chantier nucléaire d'autre part, mais tout cela intervient après le débat et après la décision d'engager le projet.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Je ne comprends pas le terme d'opportunité. Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Aubert LE BROZEC, Direction interministérielle du nouveau nucléaire (DINN)**

En fait, dans le cadre de la participation du public, la question de l'opportunité est de savoir si ce projet on le fait ou on ne le fait pas. Donc, c'est vraiment la question de savoir, est-ce qu'on arrête ce projet à la fin du débat public ou est-ce qu'on le poursuit ? C'est la décision du porteur de projet.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Pourquoi ne pas l'arrêter tout de suite ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Vous affirmez que vous avez envie d'arrêter le projet ce soir. On l'entend, très bien. Je vais passer la parole à Carmen BOULEY DE SANTIAGO pour compléter les éléments de réponse à votre question qui était, membre de la Commission du débat public de Penly.

**Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, David. Peut-être, sur la question de Penly, comme il a été répété, il y avait une dimension sur le plan national et une dimension locale. Certes, c'est vrai que le vote par le Sénat du projet de loi d'accélération des procédures a un peu tendu les choses, on ne va pas non plus se mentir, c'est dans le compte-rendu du rapport et cela a provoqué, notamment la sortie de deux organisations qui pourtant étaient là depuis le début du débat, dont sortir du nucléaire et Greenpeace il me semble de mémoire. En effet, ensuite, comment s'est terminé ce débat ? Vous avez aussi posé la question tout à l'heure. On a eu en effet deux réunions agitées entre guillemets et interrompues à Lille et à Lyon, car des personnes ont décidé de s'exprimer d'une manière qui ne correspond pas à la manière qui est proposée dans le débat public. Ceci étant, à partir de là, en février, tu me corrigeras, Ilaria, il y a eu un avis de la CNDP et avec la CPDP on a décidé de travailler pendant les trois dernières semaines du débat sur la question de la gouvernance de la participation du public à la gouvernance du nucléaire qui est un vaste sujet que l'on ne pourra pas trancher ce soir et ce n'est pas l'objet de ce débat public dans l'ensemble même si bien sûr elle peut émerger.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Tant qu'il n'y a pas de confiance sur la participation du public sur la gouvernance...

**Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO, Membre de la Commission particulière du débat public**

J'ai juste une remarque comme mes camarades, est-ce possible, quand vous avez envie de vous exprimer de prendre le micro, car pour celles et ceux qui sont sur YouTube, pour celles et ceux qui ne peuvent pas, ce ne sera pas versé au compte-rendu. Donc, c'est aussi dommage.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Ce n'est pas grave. Le message passe tout de même.

**Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'est sympathique d'ironiser, on aime bien aussi. Donc, je vous invite à relire le compte-rendu sur le débat de Penly et sur le nouveau programme du nucléaire et rappeler comme David l'a fait tout à l'heure que le débat public est un des espaces de dialogue, mais il y en a d'autres. Il y a d'autres manières de s'exprimer en dehors du débat public au sein de nos institutions de la démocratie représentative.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Carmen. Est-ce que du côté de YouTube on a des questions ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il y a plusieurs questions parmi les personnes qui sont en ligne et elles recouvrent le sujet de la confiance. Il y a une question qui est plutôt un témoignage qui est tourné de la manière suivante, « *Difficile de faire confiance quand on connaît les silences sur les incidents dans les centrales nucléaires.* » Il y a eu ensuite un débat entre les personnes connectées en ligne qui entre elles ont approfondi ce sujet, notamment en disant, donnez-nous des faits précis où EDF n'aurait pas communiqué. Dans le débat, une personne a dit, les informations sont venues par le personnel qui travaille dans les centrales et là aussi, les gens ont demandé, mais donnez-nous des confirmations, donnez-nous des choses précises.

Une deuxième question, qui, me semble-t-il, relève de la confiance. Quelles garanties qu'EDF et RTE vont répondre aux questions et pas seulement répondre, « on va faire des études » ?

Si on peut répondre à ces deux questions.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Ces deux questions sont adressées à EDF, je laisse le micro à Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Bonjour, merci beaucoup. Effectivement, beaucoup de questions ce soir. Je vais peut-être commencer par la question de la confiance puisque vous la posez, Monsieur CHEVALLIER, juste pour vous dire qu'EDF s'efforce de créer les conditions de la confiance par plusieurs aspects, déjà avec la présence de la centrale nucléaire du Bugey qui est là depuis 40 ans et qui crée les conditions de la confiance par le professionnalisme de ses salariés. C'est le premier point. Ce sont des gens qui ont toujours à cœur la sûreté nucléaire.

La deuxième condition de la confiance, c'est la transparence et dire les informations que nous savons dire. Hier, justement, je participais à un exercice à la commission locale d'information du Bugey. Pendant cette commission locale d'information, la centrale s'est efforcée de décrire par le menu tous les incidents qui ont été rencontrés au cours de l'année 2024. Ce sont des éléments qui permettent la condition de la confiance est de se mettre sous le regard de parties prenantes externes.

Le troisième point sur les conditions de la confiance est évidemment ces deux débats publics que nous venons de terminer à Penly et à Gravelines. Au cours de ces débats publics, que fait-on ? On s'efforce d'expliquer un projet. Vous avez posé la question, on s'efforce de répondre aux questions, de donner un éclairage, de faire en sorte que le public puisse se forger un avis et on écoute. C'est le dernier point qui est le plus important, on écoute pour alimenter la décision du maître d'ouvrage. Voilà les éléments qu'il me semble important de souligner sur cette question de la confiance.

Après, il y avait la question de l'opportunité qui a été posée. Je vous renvoie au dossier du maître d'ouvrage. Vous avez toute une partie dans le dossier du maître d'ouvrage sur justement les alternatives possibles. Elles sont décrites. Ce sera l'objet d'une réunion, vous l'avez prévue dans le cadre du débat public. Donc, on viendra parler de ces alternatives. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur le fait que, non, la décision n'est pas prise. Cette décision sera prise au mois d'octobre. En attendant, on parlera des alternatives et on s'efforcera de répondre à toutes les questions.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Merci, EDF.

**M. David CHEVALLIER – Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous avons d'autres prises de parole.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Oui. Je note que des personnes ont levé la main ici, mais tout à l'heure des personnes ont levé la main dans la salle. On va commencer par Madame, s'il vous plaît. Si vous voulez bien vous lever et vous présenter.

**Mme Albane COLIN, Conseillère régionale, membre de SDN Bugey**

Je suis Albane COLIN. Je suis Conseillère régionale et je suis aussi membre de SDN Bugey. La question que je me pose pour être en confiance, je suis inquiète par le non-débat qui nous a menés à ce débat. On est là parce qu'il y a eu une annonce par le président presque candidat MACRON, le 10 février 2022, de la construction de six paires d'EPR à venir qui allait à l'encontre, on nous a parlé du débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie fin 2024, de la PPE alors en vigueur et que cette PPE avait fait l'objet d'un débat. Donc, je suis inquiète du processus décisionnel global qui nous mène au projet dont on parle aujourd'hui.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va prendre une autre intervention.

**M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, Conseiller régional**

Jean-François DEBAT, j'interviens là comme Conseiller régional avec trois types de questions qui touchent à la confiance, mais qui touche surtout au processus dans lequel nous nous engageons. Le premier, je serai assez en phase avec ce que vient de dire Albane COLIN. Est-il vraiment possible d'imaginer que l'on ait un débat, y compris sur l'opportunité, quand les annonces ont été faites et surtout les premières mises en application d'annonces présidentielles ont été faites alors qu'aucune loi ne le permettait et que la loi d'accélération du nucléaire a même été votée sans référence à la PPE ? Est-ce que réellement on est dans un débat qui peut se traduire à la fin par autre chose qu'une poursuite ?

J'ai deux autres questions. Je n'ai aucun a priori de principe contre le nucléaire. Je considère qu'il faut avoir une évaluation socioéconomique globale des processus à la fois en termes de production et en termes de coût et d'impacts environnementaux. Ma première question, si le bilan socioéconomique montre que nous sommes à des coûts au-delà de 100 ou 120 euros le mégawattheure, c'est-à-dire nettement au-dessus de ce qu'on peut produire avec d'autres formes de production, nettement au-dessus de ce qu'est le coût historique du nucléaire, et si on doit intégrer également les coûts sur la durée de vie de l'équipement, le bilan socioéconomique sera-t-il vraiment un déterminant de choix ? C'est-à-dire si le coût de production est trop élevé par rapport à d'autres alternatives, est-on vraiment en situation d'en débattre et de savoir si oui ou non le pays s'engage dans cette voie ? Je rappelle qu'Hinkley Point, une centrale bâtie en Angleterre par EDF, on a dû caper le prix qui serait payé par l'utilisateur britannique et que c'est donc l'entreprise qui construit qui va absorber la différence. On nous a annoncé des EPR à 5 milliards. Aujourd'hui, on est déjà à plus de six milliards. Si demain c'est beaucoup plus, comment faire évaluer le bilan socioéconomique ?

Ma dernière question porte sur l'eau. Nous sommes à côté d'un fleuve qui est alimenté par des montagnes. A-t-on une étude, et c'est un des éléments de ma confiance, qui nous prouve que non seulement en 2050, mais en 2070, c'est-à-dire 35 ans après ou 30 ans après la construction, c'est-à-dire à moins de la moitié de la durée de vie potentielle de ce type d'équipement, qui nous dit qu'il y aura assez d'eau, y compris au mois d'août 2071 en permanence pour assurer le refroidissement, car ce n'est pas 99 % du cas, et surtout a-t-on une étude qui nous permet de penser que l'on rejettera de l'eau qui permettra au Rhône de vivre, c'est-à-dire que les eaux ne seront pas trop chaudes alors que d'ores et déjà aujourd'hui on est obligé de relâcher de l'eau qui est plus chaude que les eaux du Rhône à différents endroits, nettement plus chauds que ce que la réglementation autorise pour permettre la préservation de la faune et de la flore. Pour ma question, j'aurai confiance le jour où on nous dira que tous ces éléments peuvent être mis dans le débat avant qu'une décision ne soit prise et pas après pour constater qu'en fait cela ne s'est pas passé comme on l'avait imaginé. Le souhait que je forme est que ce débat permette d'avoir un peu plus de temps, car ce qui ne me rassure pas, ce n'est pas le débat, il est ouvert et il y aura beaucoup de choses, il y aura des informations. Comment peut-on avoir une décision en octobre quand on finit le débat en mai qui tire vraiment les conclusions d'un débat public sur un sujet aussi important pour un territoire, mais aussi pour la politique énergétique du pays ?

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. On a encore deux interventions. Madame ?

**Mme Cécile BLATRIX, FNE 01**

Bonsoir, Cécile BLATRIX, je m'exprime au nom de France nature environnement 01. Le premier temps de cette réunion montre que ce débat public s'ouvre dans un contexte qui vient d'être rappelé par Albane COLIN et Jean-François DEBAT, et je pense effectivement que c'était très important de le rappeler, il y a un contexte qui dépasse la sincérité que pourrait avoir contre certainement la CPDP et les représentants du maître d'ouvrage ici présents, mais qui dépasse ce cadre. Je vais revenir à ce qui

serait susceptible de construire de la confiance si on part du principe que l'on accepte de participer à ce débat en pensant que l'on peut en tirer quelque chose.

Il y a plusieurs points que je trouve un peu gênants effectivement dans les informations, la qualité des informations, leur complétude, leur neutralité, leur objectivité dans les informations qui sont données, y compris dans les documents du débat que l'on a commencé à éplucher à France nature environnement 01, aussi bien dans le dossier du maître d'ouvrage que dans la synthèse, ce document nous posant particulièrement problème, car elle est particulièrement orientée dès les premiers paragraphes de l'introduction. Donc, la première demande est de réécrire la synthèse, car la plupart des habitants vraisemblablement vont se contenter de ce document et ils ne vont pas nécessairement prendre le temps de lire le DMO. Donc, on pourra revenir sur ce qui nous pose problème, mais il y a vraiment un manque de neutralité que l'on retrouve, mais de façon plus ambiguë dans l'ensemble du dossier du maître d'ouvrage.

Ce qui est très frappant quand on lit ce dossier, on nous rappelle toutes les consultations du public, les débats qui ont précédé ce débat-ci et c'est assez troublant, car en résumé ce qui nous est dit pour l'ensemble de ces consultations, c'est à chaque fois la même chose, des questions ont été posées, des réponses ont été apportées, des enseignements ont été tirés. Cela a encore été dit tout à l'heure. On aimerait bien à un moment que l'on nous dise sur le fond quels enseignements ont été tirés de ces différentes phases de débat, que l'on aille un petit peu sur le contenu, ce qui est un peu cranté, et tout cela est de nature forcément à renforcer l'impression que ce débat est une formalité puisqu'au fond, quels que soient les points de vue exprimés, la suite qui sera donnée, l'énoncé des questions et les réponses, et ensuite c'est au lecteur de faire le travail, d'aller regarder quelles questions, quelles réponses, ce qu'il peut en tirer comme enseignement. Donc, là, il y a un vrai problème dans l'accumulation de ces différentes consultations et c'est un vrai problème pour construire la confiance.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je vous demande de raccourcir un peu.

**Mme Cécile BLATRIX, FNE 01**

Je vais raccourcir. Qui décide à un moment donné, il faut être très clair, ce n'est pas EDF qui décide. Il me semble qu'il y a une instance présidée par quelqu'un. Je ne sais pas, ça s'appelle le Conseil de politique nucléaire, je crois, il doit avoir un petit rôle dans le truc. Je ne pense pas que c'est EDF toute seule qui va décider à l'issue du débat, il faut être clair sur qui décide, le processus de décision.

Dernier point, j'aurais beaucoup de choses à dire, mais on aura d'autres occasions, pour vous donner un exemple du problème que l'on a à la lecture du dossier du maître d'ouvrage et ce n'est pas de nature à construire la confiance. Quand on lit page 14 que la comparaison des différents scénarios de mix électrique étudiés par RTE indique que, « ceux misant à la fois sur un développement des énergies renouvelables et sur un socle significatif de nucléaire sont plus résilients et moins coûteux que les mix électriques composés exclusivement d'énergies renouvelables ». L'ADEME arrive à une conclusion différente avec une méthodologie très proche de RTE. Elle conclut que le coût d'un système électrique 100 % renouvelable à l'horizon 2050-2060 est quasi identique à celui d'un système avec de nouvelles centrales nucléaires, comparaison des scénarios S3ENR et S3X. Merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, merci pour ces questions.

*Applaudissements*

Une toute dernière intervention, car on va devoir passer à la séquence suivante.

**M. Joël ALLOU, LPO de l'Ain**

Joël ALLOU de la LPO de l'Ain. Notre déclaration sera d'ordre général. Concernant le débat, la LPO souhaite qu'il se fasse dans des conditions sereines, respectueuses et démocratiques permettant à chacun de s'exprimer, mais aussi permettant d'obtenir des réponses précises aux questions qui seront posées, des engagements forts et durables face aux enjeux de ce projet afin de permettre une prise de décision éclairée.

Sur le nucléaire, la LPO estime que les énergies fissiles résiduelles devraient être remplacées par des énergies renouvelables largement décentralisées, faiblement émettrices de gaz à effet de serre ayant une emprise au sol limitée et présentant des risques technologiques maîtrisés.

Sur le projet du Bugey basé sur la technologie EPR, développée notamment à Flamanville, il ne peut que nous interroger tant cette construction a nécessité d'argent, d'années de travaux pour aujourd'hui après 12 ans de retard n'être que dans la phase de démarrage. Il paraît donc difficile d'en tirer une expertise.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Excusez-moi, si vous n'avez vraiment que des questions sur le projet, on a justement la séquence projet derrière. Posez des questions sur la confiance et vous reposerez vos questions ensuite.

**M. Joël ALLOU, LPO de l'Ain**

J'aimerais finir ma déclaration qui est d'ordre général et elle développe tout.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Si elle est rapide.

**M. Joël ALLOU, LPO de l'Ain**

Oui, je n'en ai pas pour longtemps si vous ne m'interrompez pas, merci. Ce projet est aussi, rappelons-le, parce que c'est l'essentiel, le seul prévu au bord d'un fleuve, le Rhône. Or, ce fleuve qui a déjà payé un fort tribut quasiment artificialisé sur l'ensemble de son linéaire, je rappelle 19 barrages sur 540 km, 18 sites industriels et fluviaux, 14 écluses de grand gabarit, 4 sites nucléaires, etc., a failli voir disparaître l'année passée ses derniers 25 km encore non artificialisés avec le projet RHÔNERGIA heureusement abandonné. Il se voit aujourd'hui une nouvelle fois soumis à des risques importants pour la qualité des eaux, ses débits, sa biodiversité qui plus est dans un contexte de changement climatique susceptible de perturber sensiblement son régime, ses débits et sa température à l'échéance du projet.

Nos questions seront donc nombreuses dans la perspective d'éviter, de réduire, de compenser, aussi bien pour le fleuve que pour les emprises directement concernées par le projet ainsi que celles à priori très significatives induites par différentes infrastructures annexes envisagées, liaisons de raccordement électrique, projet de nouveaux ponts, etc., et ce au sein d'un territoire déjà confronté à une artificialisation et une fragmentation massive des espaces naturels. Nous constatons pour l'instant que le sujet de la biodiversité et des compensations environnementales n'occupent dans le dossier qui nous a été remis que 16 pages sur 183. C'est bien faible dans un contexte de dégradation constante de l'environnement et de la biodiversité. Nous souhaitons donc que le débat nous permette de vous faire part de notre expertise afin que le projet ne soit pas uniquement centré sur des notions de besoins énergétiques et d'emplois, même si ces deux points sont importants. Le sujet de la biodiversité n'est pas un sujet annexe du projet, mais bien le sujet principal tant il implique nos vies, notre avenir et celui de nos enfants.

Je termine, la LPO, première association de protection de la nature en France démontre depuis plus d'un siècle ses compétences en matière de biodiversité. Elle sera présente au cours de ce débat pour faire entendre la voix de la nature trop souvent exploitée et méprisée.

Nous formulons en conclusion l'espoir qu'à l'issue d'une concertation juste et équilibrée permettant à chacun d'exposer ses arguments et ses connaissances une décision en toute impartialité soit prise. Merci.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à vous-même si je le redis, c'était plutôt le temps d'après. Donc, il n'y a pas de réponse sur votre intervention. Je dirais que les deux premières interventions également de Madame, de Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous attendez une réponse ou si c'est plutôt une prise de position.

**M. Jean-François DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse, Conseiller général**

Pas forcément aujourd'hui, mais un jour.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Pas forcément aujourd'hui, mais un jour, d'accord, très bien. Dans tous les cas, dans le temps de ce débat. Par rapport à votre intervention, Madame la Représentante de la FNE, vous signalez un travail spécifique qui a été fait et qui est disponible. Quelques exemplaires sont ici et il est disponible sur le site internet, un travail que l'on a fait avec un groupe citoyen qui s'est réuni et qui a fait une lecture du dossier de concertation. Ils en ont fait une lecture en disant, voilà ce que je constate qu'il contient, mais également un rapport d'étonnement. On sollicite aussi les acteurs qui souhaitent faire ce même travail à faire leur contribution. Ce document sera rendu public pour la réunion du 20 février. Pour les autres éléments qui concernent le coût et les études, je propose qu'on les reverse directement dans la partie suivante puisque EDF et RTE vont présenter le projet. Pour toutes les personnes qui n'ont pas pu poser leurs questions, vous avez vos petits bistrots, donc notez-les et on les conservera. Vous pouvez aussi les poser sur la plateforme du site internet. Je vais laisser le mot de la fin, la conclusion sur cette première partie à Ilaria CASILLO.

## **Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la Commission nationale du débat public**

Merci, mais je ne vais pas conclure. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas faire de conclusion. Tu m'as demandé de faire un retour sur la question de la confiance, sur les 19 ans de débats publics sur les concertations. Je pense que l'ambiance de cette réunion nous éclaire, en tout cas devrait nous interroger sur une chose, la confiance, c'est tout de même ce que l'on a compris à la CNDP, cela se gagne au cours des années et cela se perd en secondes et il faut le savoir. On a été confronté à beaucoup de questions sur les débats publics traitant du nucléaire. Je peux vous dire que les trois ou quatre points que l'on a appris, les enseignements que l'on a tiré, en sachant que la CNDP s'est souvent positionnée quant à un moment donné, le temps ou les espaces de débat n'avaient pas été respectés par le décideur parce que telle ou telle décision avait été prise. Quant à certains enchaînements législatifs ou des décisions comme certains et certaines les ont rappelées ne convenaient pas à la CNDP et elle l'a dit, et ceci est très important pour le cadre de la confiance.

Celles et ceux qui participent ici ce soir, même ceux qui ne sont pas contents, même ceux qui râlent, c'est la vie de la démocratie et c'est très sain que ce soit ainsi. Ils pourraient être ailleurs ce soir. Ils pourraient être dans leur famille, au cinéma avec leur conjoint, ils ont fait le choix d'être ici avec nous même pour protester. Donc, c'est tout de même un exercice démocratique qui est important et c'est précieux. C'est une forme d'engagement qu'il faut saluer, peu importe son point de vue. Si on est pour ou si on est contre, et même si on critique le cadre du débat, juste trois choses. Ce que nous avons appris dans 19 ans de débats publics sur le nucléaire à la CNDP et de concertations, on le sait, cela a été clairement dit, il y a une question liée à la confiance, c'est celle de la transparence, mais pas seulement mettre à disposition en ligne toutes les informations plurielles et contradictoires. Je rappelle au passage que le maître d'ouvrage a ses réponses, il n'a pas les réponses. Ceci est très important dans le cadre d'un débat public. Chacun a ses expertises. Elles sont diffuses et plurielles au sein de la société, il faut se le dire aussi tout en faisant bien évidemment attention aux sources des informations. Une autre question est liée à la transparence, c'est celle qui consiste à dire, il y a des questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Sur le coût de la filière nucléaire, la réalité des coûts de la filière nucléaire, il y a une controverse et oui il faut en parler. La volumétrie des déchets radioactifs, oui il faut en parler. Le bilan carbone du nucléaire ne fait pas consensus. C'est cela que nous avons retracé dans des années sur le nucléaire. C'est cela aussi poser le cadre de la confiance, c'est-à-dire d'indiquer que des sujets font l'objet de controverses et qu'il faut traiter de manière éclairée.

Le deuxième, je l'ai dit, est de préserver le cadre du débat et le temps du débat. C'est quelque chose auquel la CNDP est très attachée, et on le voit, c'est lié à la question de l'utilité. Cela a été rappelé par les personnes qui ont protesté ce soir et qui étaient là pour dire, cela ne sert à rien. C'est le lien à la décision. C'est par là que je vais conclure pour vous dire que ces 19 ans de débats nous ont appris, quand on a le sentiment que tout est plié, que la décision est prise, c'est bien évidemment plus difficile d'y croire et d'être là. En revanche, nous savons aussi qu'il y a d'autres projets à la CNDP, car cette instance a 30 ans, ils ont été lourdement modifiés, certains ont été abandonnés, etc.

Je voudrais clore par un exemple. Quand on me dit, cela fait dix ans que je suis à la CNDP, et nous sommes là pour garantir des droits, que cela plaise ou pas, ce n'est pas une procédure, peut-être pour certains, c'est un moment à passer. Nous sommes là pour garantir des droits. Quand on me dit, ça ne sert à rien, je peux le comprendre, mais imaginez une seconde que l'on vous dise, écoutez, il y a encore beaucoup de discriminations au sein de la société, donc cela ne sert à rien de défendre les droits des personnes pour qu'elles ne soient pas discriminées. Nous serons toujours là pour défendre le droit à l'information et à la participation parce que ce sont des droits justes, opportuns et nécessaires. Il est important de rappeler que la CNDP fait et a toujours fait ce travail de rappeler les moments où la confiance a été cassée par un cadre qui n'était pas un cadre d'écoute.

Dernière chose, à celles et ceux qui décident qu'il revient de démontrer l'utilité du débat, le public est là, c'est la preuve que cet exercice démocratique peut valoir quelque chose, mais c'est au décideur ensuite de montrer la manière dont il prend en compte et répond sur les questions précises que les différents publics ont fait émerger dans le cadre du débat. Il me semblait opportun de rappeler ces éléments et je vous souhaite un bon débat.

*Applaudissements*

## **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à Ilaria. On va passer à la présentation des modalités.

### **Intervenant dans la salle [hors micro]**

Cela fait 19 ans qu'il y a un débat sur le nucléaire en France.



**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Cela fait 19 ans qu'il y a des débats sur le nucléaire. On va justement vous présenter les modalités que l'on a prévues pour ce débat. On va remettre le PowerPoint en route. Vous allez voir qu'il y a un débat puisque des modalités sont proposées.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, on ne vous a pas coupé la parole puisque vous ne l'avez pas prise officiellement. On a fixé des règles. On a dit que vous deviez lever la main et que l'on vous donnait la parole. Il me semble que David a dit que l'on passait à l'autre partie et on va vous présenter les modalités.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit. Je ne peux pas laisser dire...

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On passe à la suite. Monsieur, vous aviez tout le temps pour le faire et il y aura de nouveau un autre temps pour présenter le débat. Allons-y sur la présentation des modalités.

*Manifestations dans la salle*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, Monsieur, on n'insulte pas.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On va rester dans la courtoisie, diapositive suivante s'il vous plaît.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

On reste dans la courtoisie, on se respecte et cela vaut pour tout le monde. Cela vaut aussi pour vous. S'il vous plaît.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Les principales modalités du débat, d'abord les réunions publiques :

- Comme on vous l'a déjà un peu présenté dans le cadre de notre premier échange sur la confiance, un premier temps avec cette réunion qui porte précisément sur la confiance et une présentation du projet tout à l'heure.
- Le deuxième temps aura lieu à Loyettes avec une présentation du projet et un temps d'échanges avec le public pour faire remonter toutes les questions qui là seront plus d'ordre technique, sur les impacts socioéconomiques, les caractéristiques du projet, ce sera le 12 février.
- Ensuite, comment prévenir et maîtriser les risques du projet ? Ce sera le 6 mars en visioconférence et on aura un retour du groupe citoyen qui a travaillé sur ces questions.  
Vous le savez peut-être, sur le débat public de Penly, un groupe citoyen avait aussi travaillé sur la question des risques. C'est cette même modalité qui est choisie, car cela va nous conduire à clarifier ces questions à partir des propositions du groupe citoyen.
- Ensuite, une question sur l'accueil du projet sur le territoire qui se tiendra le 25 mars à Bourgoin-Jallieu.
- Quelle prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement le 8 avril à Meximieux. Cette réunion sera préparée par un atelier. Il y aura un atelier qui va décortiquer les questions qui seront ensuite posées sur cette réunion publique du 8 avril.
- Pourquoi des EPR ? Pourquoi à cet endroit ? Quelles seraient les alternatives ? Là, on rediscute profondément de la question de l'opportunité et le travail sur les alternatives. Cela se fera le 17 avril à Crémieux.
- Ensuite, une question sur les coûts et le financement le 29 avril. Cette réunion se fera en visioconférence. Le rapport de la Cour des comptes est sorti juste avant le démarrage de notre débat. On attend aussi d'autres éléments. Il est plutôt intéressant que cette réunion se fasse et de plus qu'elle se fasse en laissant peut-être arriver d'autres éléments de connaissance.
- Une dernière réunion se tiendra à Saint-Vulbas le 13 mai. Cette réunion nous permettra de débattre un peu plus largement où on aura peut-être aussi des questions liées à des

approfondissements, des questions que l'on n'aurait pas forcément trop traité sur le temps du débat.

– **Intervenant dans la salle [hors micro]**

Pourquoi les coûts et les risques sont-ils en visioconférence ? C'est tout de même étonnant.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Il y a deux conférences qui sont effectivement en visio.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Vous n'avez pas pu avoir de salle.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Pour ce qui concerne la visio sur les risques et pour les coûts, c'est aussi parce que ce sont des questions qui intéressent à un niveau plus large que le local. Donc, l'idée est d'avoir aussi cette vision un peu plus large. Pour la question des risques, c'est aussi parce que la réunion sur les risques du débat public de Penly n'a pas réussi à se tenir et on voudrait bien tenir la nôtre.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Cela intéresse un public plus large qu'aujourd'hui.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je me permets juste de rappeler puisque je suis la policière de service ce soir qu'il y aura des questions après. On va dérouler les modalités, car on arrive sur des modalités qui sont celles aussi que l'on a mis quatre ou cinq mois à monter avec toute l'équipe du débat. Donc, il y aura un forum des publics le 20 février qui se tiendra à Vaulx-en-Velin au pavillon de la soie. Ce forum se déroulera de 16 h à 21 h. C'est un forum des publics, c'est donc ouvert à toutes et à tous, les porteurs de projet, des associations, toutes les parties prenantes du projet pourront tenir un stand. Il y aura des débats, des conférences pour approfondir les perspectives. L'idée est aussi de pouvoir faire de petites captations vidéos, des témoignages, des contributions qui pourront être versées au débat. Il y aura un micro-trottoir sur la relation femme et nucléaire. On appelle cela un micro-trottoir entre guillemets, on ne sera pas sur le trottoir. Ce sera l'occasion d'écouter, de partager vos avis et de contribuer à une réflexion collective. On a aussi le groupe citoyen. Véronique, veux-tu en dire quelques mots ?

**Mme Véronique MOREL, Membre de la Commission particulière du débat public**

On en a déjà parlé rapidement à propos du guide de lecture citoyen qui a été fait sur le dossier du projet. C'est un groupe d'une trentaine de personnes que l'on a recrutées de façon aléatoire, des hommes, des femmes, des jeunes ou des personnes un peu plus âgées qui viennent de tout le territoire à la fois proche du projet, mais aussi jusqu'à 50 ou 100 km autour. Ce groupe s'est déjà réuni une journée complète. C'était le 18 janvier, il y a une semaine et demie, pour éplucher si vous me permettez l'expression le dossier du projet, voir ce qui était compris, ce qui n'était pas compris, les questions que cela soulevait. Donc, ce guide de lecture est déjà en ligne. Là, il y avait quelques exemplaires, mais ils sont tous partis. Donc, certains d'entre vous en ont. Il est déjà en ligne et vous pouvez voir que cela a suscité une série de questions, de réflexions, d'étonnement, de manques, que l'on va essayer d'amener à la réponse. Ce groupe travaillera à nouveau sur le sujet des risques pour préparer la visioconférence dont on vient de vous parler.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Véronique. On a sept débats mobiles qui vont nous permettre d'aller à la rencontre de personnes qui ne seraient pas forcément venues à des réunions publiques. Ce sera essentiellement sur des marchés. Cela va nous permettre d'aller dans des départements voisins. On aura une visite de site, deux permanences locales à Crémieux et à Lagnieu et trois visites de l'actuelle centrale du Bugey qui seront réalisées par le porteur de projet. On a des modalités spécifiques auprès des jeunes. Véronique, si tu peux les présenter.

**Mme Véronique MOREL, Membre de la Commission particulière du débat public**

On a essayé d'aller à la rencontre des jeunes. Cela se justifie déjà dans tous les débats publics de la CNDP et aussi par rapport au temps long de vie d'un projet nucléaire. Donc, cela paraît très logique d'avoir un travail spécifique auprès des jeunes pour les faire entrer dans ce débat et argumenter. Donc, on aura des actions auprès de collèges et de lycées du territoire jusqu'à Saint-Étienne. On a également une action auprès de la faculté de Lyon 1 avec un super projet tutoré. Un groupe d'étudiants va nous organiser deux à trois événements pour aller à la rencontre des jeunes, les faire entrer dans le débat et les faire participer et argumenter pour que l'on puisse avoir leurs contributions spécifiquement.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Parfait, merci.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Véronique. Je vais juste dire deux mots sur des modalités que l'on dit auprès d'un public éloigné du débat. On a fait un travail spécifique avec le centre social du Lavoir à Ambérieu-en-Bugey. On monte un atelier avec des usagers et des usagères du centre social et aussi les habitants du quartier évolutif de la ville d'Ambérieu. On aura un atelier spécifique en milieu carcéral avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse. On va faire un focus qui va commencer lors du forum des publics le 20 février sur femmes et le nucléaire. On recueillera la parole et on aura une visio spécifique le 20 mars où on pourra dérouler plus amplement avec les contributions, mais pas uniquement du 20 février. On tente aussi de se rapprocher de publics malentendants. Vous avez pu remarquer que ce soir nous étions avec des traductrices en langue des signes. C'était aussi pour cela que c'est important de prendre le micro pour que l'on puisse bien traduire en langue des signes tout ce qui est dit. Merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Lucie. Parmi les modalités que l'on présente encore ce soir un travail spécifique avec les conseils de développement des deux communautés de communes les plus concernées. Sur la diapositive suivante, nous avons la présentation des modalités présentes sur internet. Ce sont des choses classiques que l'on voit sur tous les débats publics. Vous aurez un site informatif avec beaucoup de ressources disponibles en ligne, un site participatif puisqu'il vous permettra de poser vos questions et les porteurs de projet y répondront et également d'apporter vos contributions.

Un autre outil est mis en place pour la première fois, c'est un outil par l'intelligence artificielle. On vous a dit que l'on avait 19 ans de débat public sur le nucléaire. Il n'est pas évident de pouvoir relire l'ensemble de ces débats. Donc, on a versé l'ensemble des contributions, y compris les cahiers d'acteur, donc les contributions par les cahiers d'acteur par cet outil, mais vous avez aussi le dossier du projet qui est en ligne. C'est un des outils qui permet d'accéder le plus simplement à ce dossier et à ces données. Le comité de la donnée, on en a déjà parlé. On peut passer à un temps d'échanges si vous avez des remarques rapidement avant de passer à la présentation du projet par les porteurs de projet.

**Mme Véronique MOREL, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce qu'il y a des questions sur ces modalités ? Il y a monsieur au fond et monsieur devant.

**M. Jehan-Benoit CHAMPAULT, Maire de Saint-Éloi**

Bonsoir. Jehan-Benoit CHAMPAULT, maire d'une commune de 500 habitants dans le périmètre des 20 kilomètres du Bugey. Comme cela a été dit tout à l'heure, je ne suis pas pour, je ne suis pas contre. Je viens ici pour m'informer. Donc, j'aimerais pouvoir être informé et qu'on laisse à chacun la possibilité de s'exprimer. Je participe à la CLI en particulier et de façon assez fréquente à sortir du nucléaire qui amène une vision que je ne partage pas forcément, mais ils amènent une vision critique qui est toujours intéressante. Donc, je trouve toujours intéressant de laisser chacun s'exprimer et je suis un peu navré de voir que dialoguer est difficile.

J'ai une interrogation. On ne parle pas de notre environnement géopolitique. Aujourd'hui, je suis grand-père. J'aimerais ne pas avoir de sous-marins nucléaires, mais avoir de magnifiques écoles, des maisons de retraite magnifiques, avoir un certain nombre de choses, et ne pas mettre les milliards que l'on met dans des sous-marins nucléaires et dans des porte-avions. Cependant, l'environnement dans lequel nous vivons montre que ceci est un monde des bisounours et les Allemands nous ont montré que 30 ans de baisers sur la bouche avec certains pays pour acheter du gaz pas cher, aujourd'hui, ils le payent très cher. Donc, je ne sais pas si c'est bien ou si ce n'est pas bien, mais en tout cas ce qui est sûr, ce dont je suis persuadé, on a besoin d'une souveraineté énergétique. Est-ce que cela passe par le nucléaire ou par autre chose ? En tout cas, il ne faut pas se fermer les yeux. C'est une véritable chance, car je fais partie certainement des premières générations qui n'ont pas connu la guerre et il n'y a pas beaucoup de générations qui n'ont pas connu la guerre. J'espère la même chose pour mes enfants, pour mes petits-enfants. Aujourd'hui, des pays sont en guerre à cause de l'eau, en guerre à cause de l'énergie.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Ce n'est pas de la faute de la France.

**M. Jehan-Benoit CHAMPAULT, Maire de Saint-Éloi**

S'il vous plaît, je ne vous ai pas coupé la parole. Je voudrais aussi terminer en disant que des réunions vont se faire en visio. Malheureusement, cela vous donne raison parce qu'en visio la technologie permet à chacun de s'exprimer dans un cadre, d'écouter chacun et éventuellement quand il y a des

perturbateurs, on ne les entend pas et au moins au bout de deux heures ou de trois heures on a récupéré de l'information, on est pour, on est contre, mais on peut se faire un avis.

*Applaudissements*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va prendre Monsieur qui est juste devant. Si vous avez d'autres questions dans la salle, n'hésitez pas à lever la main que je vous vois.

**M. Michaël GREMAUD, Citoyen**

Merci. Je m'appelle Michaël, j'ai plusieurs questions sur ce que vous venez de dire. Je n'ai pas bien compris les intercommunalités de communes, le dialogue qui sera fait avec elles. Je n'ai pas bien compris quel sera leur rôle. Je me demandais aussi quelles étaient ces deux intercommunalités de communes. J'imagine qu'il y a celle d'Ambérieu-en-Bugey, peut-être celle de Lyon. S'il y a celle de Lyon, je me demandais s'il y avait aussi celle de Genève, car cela les concerne aussi. Je me posais aussi une question sur l'IA. En fait, qu'est-ce que cela représente ? Est-ce que l'on va pouvoir lui poser des questions ou vous l'avez abreuvé de tous ces débats publics et on va pouvoir lui poser des questions pour qu'elle nous réponde sur la forme. En fait, je n'ai pas compris.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. On prend encore une dernière intervention.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il y a une dernière intervention au fond. Après, s'il y a une femme ou une personne qui pense être très jeune, n'hésitez pas à lever la main.

**M. Dominique MONTERRAT, Citoyen de Bourg-en-Bresse, membre d'un parti écologiste**

Bonsoir, Dominique MONTERRAT de Bourg-en-Bresse, je suis là à titre de citoyen et aussi membre d'un petit parti écologiste. Il me manque trois points que je voulais soulever ce soir. Au-delà de la question des EPR, il y a la question de l'énergie nucléaire. On n'a pas beaucoup parlé de l'extraction de l'uranium, dans quelles conditions l'uranium est extrait à l'étranger et que l'on n'a pas d'indépendance énergétique puisqu'on dépend d'un minerai qui vient de l'étranger. Cela a été dit, mais je le redis, les déchets sont produits à très long terme et on n'a pas de solutions complètement sûres pour ces déchets. On n'a pas pris en compte le coût du démantèlement des centrales nucléaires. La plus ancienne centrale actuellement est Brennilis en Bretagne. Elle est arrêtée depuis 1980. Je ne suis pas complètement sûr de l'année, démantèlement en cours, mais il n'est toujours pas terminé, car beaucoup de problèmes se posent. Donc, il faut que l'on tienne compte de toutes ces questions globales.

*Applaudissements*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Denis, avons-nous une question en ligne qui serait en rapport avec les modalités ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Non, il n'y a rien sur les modalités. Il y a des questions sur le projet, on y reviendra tout à l'heure.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Très bien, merci. Monsieur, votre question sur l'extraction d'uranium et la dépendance énergétique et les déchets. Au regard des modalités, ce sont des sujets que l'on va traiter dans la réunion publique sur les risques. Je ne me souviens plus de la date.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur les risques, c'est le 6 mars.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Le 6 mars. La question du coût à mon avis rejoint aussi la relation géopolitique, les questions de risque dépassent simplement la question des déchets ou de l'approvisionnement, mais c'est quelque chose qui sera peut-être aussi abordé avec la question des risques. Je vous invite de ce fait à y participer.

Sur la visio, ce n'est pas forcément une modalité que l'on souhaite valoriser plus qu'une autre, ce sont aussi des modalités de présentiel, c'est très enrichissant, c'est ce que l'on préfère valoriser, mais sur certains sujets comme David l'a dit, cela s'y prête, car ce sont des sujets transversaux, nationaux et cela permet à d'autres personnes de participer et c'est dans la démarche de la CNDP de permettre à plus de personnes possibles de s'exprimer.

Si cela ne te dérange pas, David, sur les communautés de communes, le conseil de développement, IA et Genève, je veux bien que tu prennes le relais.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur les communautés de communes, c'est la plaine de l'Ain et les balcons du Dauphiné qui sont les deux communautés de communes les plus proches. On est en contact avec ces communautés de communes. Elles feront certainement comme d'autres communautés de communes et comme d'autres acteurs une présence dans le forum du public qui aura lieu le 20 février, des cahiers d'acteur, elles contribueront aussi dans les réunions publiques. Elles sont bienvenues pour cela. La modalité particulière que l'on vous présente, on est en train de la construire. Cela consiste à travailler avec les conseils de développement, c'est-à-dire la société civile qui s'exprime sur son territoire. Donc, on est en train de construire un travail pour qu'elles puissent avoir leur participation dans le cadre du débat.

Quant à l'outil d'intelligence artificielle, vous l'avez très bien résumé. On est sur une expérimentation dans laquelle on a mis mille documents qui correspondent à tous les documents que la CNDP a produits. Ce sont des bilans de garant, des comptes-rendus de débat plus les cahiers d'acteur. Donc, cela fait une mine d'informations qui permet d'aller voir sur quasiment vingt ans de débats ce qui s'est dit. On ajoutera au fur et à mesure les débats publics, notamment Gravelines par exemple. On a déjà mis le dossier du projet. Encore une fois, c'est une expérimentation, mais elle devrait faciliter l'accès à ce document, car c'est effectivement un document très lourd. On posera la question dans la barre de recherche et on peut avoir une réponse plus précise.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Est-ce que d'autres personnes souhaitent poser des questions sur les modalités ? J'ai un jeune homme ici. Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? En ligne, Denis, toujours pas ? D'accord. Donc, je vais vous donner la parole.

**M. Clément FORTIN, Membre des voix du nucléaire**

Bonjour, Clément FORTIN, membre des voix du nucléaire. Ma question porte sur les différents sondages que l'on a pu avoir sur le thème du nucléaire ces dernières années nous sommes environ entre 60 et 70 % de la population qui est favorable à l'énergie nucléaire et surtout à la construction de nouveaux réacteurs. Est-ce que durant le débat les différents avis des organisations seront mis en valeur par rapport à la population qu'elles peuvent représenter ? Historiquement, et surtout pour des raisons historiques, un large spectre des associations qui sont plutôt antinucléaires, beaucoup d'associations de plaidoyer sans citer forcément de noms, mais plus récemment la population a changé depuis l'émergence de problématiques comme on a pu voir avec la guerre en Ukraine et la hausse du prix du gaz. Ma question est la suivante, est-ce que l'on part sur une vision d'égalité des points de vue, d'équité ou encore une association, un point de vue ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

On a une question juste derrière moi s'il vous plaît, Madame.

**Mme Catherine RATTON, Habitante**

Merci. En fait, je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit et à la question de la transparence qui a été évoquée tout à l'heure, je voudrais apporter un témoignage d'une simple citoyenne. En 1999, il y a eu une tempête et cela a fait la une des journaux télévisés et des radios. Pendant plusieurs mois, le sujet a été porté sur les dégâts visibles de la tempête, les arbres et autres. Très longtemps après, je ne sais plus quand, je tombe par hasard en deuxième partie de soirée sur une émission sur Arte sur ce qui s'est passé à la centrale de Blaye, je ne sais pas comment on prononce, avec des témoignages d'ingénieurs qui expliquent que la centrale est passée à côté de la submersion, que pendant trois semaines, cela a été extrêmement tendu, le maire de Bordeaux avait la main sur son téléphone pour éventuellement déclarer l'évacuation de Bordeaux. J'ai découvert cela très longtemps après et je n'avais jamais entendu cela dans les médias. Donc, je doute que si ce type d'information était arrivé au grand public 70 % de gens soient pour la politique nucléaire en France aujourd'hui. Voilà, c'était un témoignage vécu et simple, mais cela rejoint la question du débat. Est-ce qu'il y a un débat sur le nucléaire en France ? Non, parce qu'il y a beaucoup de désinformation. À partir de là, il n'y a pas de débat effectivement.

*Applaudissements*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Une autre contribution, on a monsieur ici.

*Manifestations dans la salle « Il n'y a pas de débat ».*

**M. Maxime MEYER, Conseiller régional**

Cela me fait vraiment bizarre que vous donniez le micro. Maxime MEYER, je suis Conseiller régional. Je représente ici un collectif de presque 200 élus maintenant et c'est ouvert aussi à d'autres qui ont signé une tribune pour dire non aux EPR à Bugey pour plusieurs raisons. Je vais être rapide, mais j'apporte déjà tout mon soutien à la CNDP parce que j'aime beaucoup les autorités indépendantes, j'aime beaucoup par exemple la Cour des comptes qui fait le bilan de ce qui s'est passé à Flamanville et qui dit que finalement, au lieu de coûter 3,2 milliards, on est quasiment à 24 milliards maintenant avec 12 ans de retard et là on est en train de nous dire que l'on va baser notre avenir énergétique sur une technologie de ce type. Dans le débat, cela rejoint les modalités, j'aimerais que l'on s'intéresse justement au moment où on s'intéressera au coût que l'on puisse aussi avoir des personnes de la Cour des comptes qui viennent nous présenter le rapport et leurs conclusions. J'aimerais aussi que l'on nous dise ce que cela va entraîner concrètement pour notre territoire, notamment sur la plaine de l'Ain pendant la construction et pendant l'exploitation.

On entend beaucoup de gens qui nous vendent le fait qu'il y aura 8 000 emplois. En fait, c'est là où en tant qu'élu j'ai de la chance, je participe à des comités à la préfecture, et c'est là où on voit en fait ces 8 000 emplois. Ce n'est pas en 18 mois, mais en 2035. Cela va avoir un impact énorme sur notre territoire. Les emplois ne vont pas rester à long terme parce qu'en fait sur 8 000 emplois, ce sont deux tiers de grands déplacés français et étrangers. Comment va-t-on les accueillir ? À la préfecture, on a commencé à nous expliquer qu'on allait faire des camps de fortune pour installer les travailleurs. Est-ce que c'est cela que l'on veut aussi dans notre pays ? J'espère qu'il y aura aussi des moments où on pourra parler des impacts réels de la construction et de l'exploitation. Je rejoindrai mon collègue Jean-François DEBAT sur la question de l'eau. Une étude est sortie il y a 18 mois faite par la DREAL et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui dit que le débit du Rhône va diminuer de 30 à 50 % d'ici 2050. Comment fait-on pour avoir de l'eau potable ? Le Rhône, c'est la production d'eau potable pour 1,3 million d'habitants de la métropole de Lyon et d'autres le long de son cours.

Comment fait-on pour faire de l'agriculture ? Le long du cours du Rhône, on a aussi de l'agriculture. Comment fait-on notre industrie ? Comment fait-on pour refroidir des centrales nucléaires ? À mon avis, il faudra faire des choix. Aussi se pose la question d'inclure les Suisses dans ce débat, car à un moment donné ce sont les Suisses qui ont le robinet au niveau du lac Léman sur le débit du cours du Rhône et ils sont aussi très touchés par cette question parce qu'ils sont à moins de 60 km de la centrale. Donc, beaucoup de questions et aussi beaucoup de modalités sur la façon dont on va inclure des acteurs différents pour nous apporter et éclairer ce débat pendant ces trois mois et demi ? Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Peut-être, sur la question des temps de parole, je ne sais pas si du côté de la CNDP, Marc ou Ilaria, si vous voulez répondre. En tout cas, Marc l'a précisé en démarrage de cette réunion. On ne fait pas un référendum pour ou contre le nucléaire. On n'est pas en train de peser les voix. On fait tout l'inverse. On fait une cartographie de l'ensemble des avis. Plus cette cartographie est étoffée et mieux c'est. Plus il y a de personnes et plus il y a d'avis différents et mieux c'est pour nous, mais en tout cas il n'est pas question de peser la parole au sein des réunions au regard du poids qu'ils représenteraient, et d'ailleurs sur quelle étude.

Sur votre intervention, Monsieur MEYER, on va effectivement essayer, on a encore un petit peu de temps d'avoir la Cour des comptes pour notre réunion du 29 avril. La question de l'emploi et des impacts et à quel moment, ce sera bien expliqué sur la réunion, je crois, du 25 mars. Pour ce qui est de la place de la Suisse dans le débat public, elle a toute sa place. Les citoyens et les citoyennes ont toute leur place pour venir et on est en contact avec le canton de Genève, la ville de Genève pour avoir une intervention spécifique de leur part sur leur opinion. C'est donc effectivement prévu. On a aussi fait en sorte que les réunions ne soient pas très loin de Genève. Il y a aussi toutes les modalités numériques. En tout cas, ils sont les bienvenus.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. On a conclu ce temps.

## **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Donc, on passe au temps de présentation du projet. On va donc laisser la parole au porteur de projet. Il y aura un temps de questions/réponses qui suivra.

## **M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Rebonjour. Merci de nous donner l'occasion de présenter le projet. Je vous propose de commencer par un petit film de l'ordre de 3 minutes et j'aurai ensuite 5 minutes pour insister sur quelques points clés de ce projet sur lesquels bien sûr après nous répondrons à vos questions.

### *Diffusion d'un petit film*

Ce projet en un mot répond aux objectifs que s'est fixés la France pour contribuer à effacer au maximum la consommation d'hydrocarbures, donc de CO<sub>2</sub> dans l'économie française. Deux objectifs ont été fixés d'une part des démarches de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique. On essaye de réduire notre consommation au maximum. Le deuxième aspect, c'est d'augmenter la production d'électricité bas carbone en s'appuyant sur deux technologies qui sont peu porteuses de CO<sub>2</sub>, ce sont à la fois les renouvelables, le solaire et l'éolien par exemple, l'hydraulique également et le nucléaire, ce dernier étant un moyen de production d'électricité décarbonée.

Qu'est-ce que l'EPR2 ? On en a beaucoup parlé. Ce sont des réacteurs EPR qui ont été faits dans le monde. Je rappelle qu'il y en a en Chine qui fonctionne, il y en a en Finlande qui fonctionne également, Flamanville aujourd'hui qui a produit ses premiers kilowattheures. Donc, on a tenu grand compte du retour d'expérience de cette construction et on a amélioré le design pour que ce soit construit plus vite. On industrialise. On sait qu'en industrialisant les processus nous allons gagner en efficacité et c'est pour cela que l'on a un programme de six réacteurs et on va le faire par deux sur un même site pour gagner d'une fois sur l'autre. Vous avez raison, cela fait trois paires.

On a dit également que c'est un réacteur conçu pour s'intégrer dans un mix énergétique qui a une grosse composition d'énergies renouvelables, d'énergies éoliennes ou solaires qui ont une production alternative et puis c'est un réacteur qui tient compte du changement climatique puisqu'au moment de sa conception on a tenu des comptes des études du GIEC et de sa capacité d'adaptation.

En quelques mots, à Bugey, que va-t-on faire ? Notre objectif si le projet est décidé est bien de construire deux réacteurs de forte puissance 1 670 MW. Si le projet est décidé, lorsqu'ils entreront en fonctionnement, ces réacteurs produiront de l'ordre de 40 % de la consommation de la région Auvergne Rhône-Alpes. 40 % de la consommation, c'est à peu près ce que produit la centrale de Bugey existante aujourd'hui. Pour construire ce réacteur que nous souhaiterions voir être exploité pendant au moins 60 ans, nous envisageons 15 ans de chantier pendant lesquels plus de 8 000 personnes viendront au pic, c'est-à-dire vers 2035, sur ce territoire. Notre objectif pour ces 8 000 personnes est qu'entre 50 et 70 % d'entre eux soient des salariés ou des gens qui vivent sur ce territoire.

On a eu beaucoup de questions sur l'eau. C'est un sujet qui est effectivement pris dès le départ par EDF et il fallait évidemment vous en dire un mot aujourd'hui en amont même des questions que vous pouviez avoir. Ces réacteurs, par rapport à ceux qui sont construits aujourd'hui à Penly ou ceux qui sont encore en projet à Gravelines, vont bénéficier de ces grandes tours que l'on appelle des tours de refroidissement. C'est sur ces tours là que l'on va assurer le refroidissement du circuit qui permet de produire de l'électricité. Elles ont un impact qui est tout à fait significatif pour réduire les effets sur le Rhône. D'une part, on imagine qu'en fonctionnement on consommera l'eau qui s'évapore par les aérosols, c'est moins de 0,5 % du débit moyen du Rhône à l'échéance du milieu du siècle.

Par ailleurs, vous voyez que l'effet sur le Rhône en matière d'élévation de température est inférieur à un degré et même on peut dire qu'il est de quelques dixièmes de degré. C'est donc une question qui est prise en compte. Vous évoquiez tout à l'heure une étude faite par l'Agence de l'eau. Effectivement, vous avez raison et je vous renvoie dans le dossier du maître d'ouvrage à la page 92, le graphe 52, vous verrez les projections du débit du Rhône à l'échéance du milieu du siècle. Vous verrez ainsi dans quel système on se projette à cette échéance.

### Le calendrier prévisionnel

Sur le calendrier prévisionnel, on est dans cette phase de débat public, on l'a évoqué tout à l'heure à l'horizon du mois d'octobre 2025 nous prendrons la décision du maître d'ouvrage et je vais revenir sur les autorisations juste après.

À mi-2027 si nous obtenons les autorisations et si nous prenons la décision à mi-2027 on commencera les travaux préparatoires, c'est-à-dire de vastes travaux d'aménagement du site qui permettront à l'horizon 2033-2035 de commencer la construction des bâtiments nucléaires en tant que tel. La construction de ces bâtiments nucléaires nous conduira jusqu'au début des années 2040.

Je voudrais insister sur un point, tout ce chantier va aussi se tenir en même temps que ce qu'on appelle les visites décennales des réacteurs de Bugey 2 à 5. Ce sont ces moments où on va faire des inspections de fond sur ces réacteurs en vue de poursuivre leur exploitation pour dix ans de plus.

Notre chantier arrivera dans le même temps que les visites décennales des réacteurs 2 à 5 puisque nous sommes dans une logique où les réacteurs EPR2 seront exploités en même temps que la centrale existante de Bugey.

Un mot sur les autorisations. C'est une demande de la Commission pour essayer d'éclairer sur qui prend les décisions. Dans la partie gauche du slide, il y a la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire EDF. À l'issue de ce débat public, EDF prendra la décision ou pas de construire ce réacteur. Il y a RTE également.

**M. François CHAUMONT, RTE, délégué régional**

RTE, c'est le réseau de transport d'électricité. C'est une entreprise nationale régulée par la Commission de régulation de l'énergie et elle a plusieurs missions de service public de premier ordre, une de ses missions est de proposer des raccordements de projet de production ou de consommation sur le territoire. Le Code de l'environnement nous demande d'être co-saisisseur de projets de grande ampleur. Nous l'avons été pour d'autres projets, en particulier RHÔNERGIA dans cette zone, mais aussi d'autres projets industriels sur le territoire. C'est à ce titre que nous sommes co-saisisseur pour raccorder le projet éventuel s'il se fait de deux réacteurs avec des lignes électriques qui partiraient du poste électrique existant qui est à côté de la centrale d'aujourd'hui pour raccorder les deux projets de réacteur.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

La deuxième partie, c'est-à-dire la partie droite du slide, ce sont deux éléments importants qui vont nous permettre d'obtenir les autorisations d'une part tout ce qui a trait à la préparation de tous les travaux préalables. Pour toute cette préparation, EDF va préparer de très gros dossiers. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de pages qui seront instruites par les services de l'État responsable de tout ce qui a trait à l'environnement et au développement du territoire. Ceci concerne tous les travaux préparatoires. Il y aura une enquête publique à la fin de ce processus d'instruction avant que l'État ne délivre les autorisations. Il y a un deuxième aspect qui a été évoqué par Monsieur LE BROZEC précédemment, la séparation entre les deux phases. C'est l'aspect de l'autorisation pour la création des installations nucléaires en tant que telles. Il en est de même, on prépare un décret. Il va être instruit par l'ASNR qui s'assurera que tous les éléments qui sont propres et qui ont trait à la sûreté à la protection de l'environnement pour ce projet sont bien assurés. Après l'instruction par l'ASNR, c'est le ministère et donc l'État qui délivrera les autorisations. Voilà ce que je voulais vous dire.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On poursuit la réunion, mais en tous les cas dans ces conditions on ne peut pas avancer. On va passer à un dernier temps de questions, de réponses, de contributions. Je vois qu'il y a madame.

*Manifestations dans la salle*

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

À un moment donné, prenez-le, osez.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci au porteur de projet d'avoir présenté le projet dans des conditions difficiles. Il y a Madame d'abord et Monsieur ensuite. Je vais me retourner dans le bon sens pour voir tout le monde.

**Mme Françoise GARSA, Citoyenne**

Bonsoir, je parle en tant que simple citoyenne. Pouvez-vous nous redire qui instruit le projet au sujet des questions environnementales ? Est-ce que ce sont les services de l'État ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On va prendre les questions les unes après les autres. Donc, c'est votre question, merci beaucoup. On a un monsieur ici, je crois.

**M. Rémi GAUTHIER, A3CFAL**

Rémi GAUTHIER, A3CFAL. Notre problématique, c'est le ferroviaire et c'est aussi la distribution de la matière. Monsieur PAPINUTTI est porteur du projet CFAL qui m'intéresse et Monsieur CUVILLIER aussi d'ailleurs si je me souviens bien. La problématique, dans les phases de chantier, on parle de tonnes et de tonnes de matériaux, de tout un tas de choses, il y a une voie ferrée qui passe à proximité, c'est le sujet qui nous intéresse dans notre association, mais d'une manière générale, c'est aussi la circulation des flux et des personnes pendant la phase du chantier, mais aussi à la fin du projet. Notre vision, nous



avons eu effectivement un projet. C'était tout le département de l'Ain, pas seulement quelques individus ou quelques chapelles, qui a proposé de faire un circuit ferroviaire qui réutilise la ligne du PIPA, qui proposait une solution, c'était aussi de faire une circulation nord-sud pour justement les personnes et les matières. J'ai bien compris que l'usine à béton serait sur place, je m'en doute en tout cas, mais les tonnes de ciment, les tonnes de gravier et les tonnes de ferraille, comment vont-elles venir ? Honnêtement, j'aurais voulu faire la promotion de la chapelle du ferroviaire. Si le projet se fait, je ne trouve rien ou presque dans le dossier qui parle justement de la logistique massive de transport des matériaux et non plus de la circulation des personnes nord-sud. Je rappelle que Pont-de-Chéruy est un bassin de population et d'habitation qui est très mal raccordé pour arriver à la centrale. Justement, ce projet du CFAL avait été fait, en tout cas la variante que l'on avait proposée, le département de l'Ain avait l'idée de faire que la voie ferrée qui est le contournement fret de Lyon au lieu de passer à Gagneux et Montluel traverse le PIPA et faisait cette circulation nord-sud pour que les gens de l'Isère, mais aussi les gens de l'Ain puissent accéder non plus en voiture, non plus en camion pour la matière, mais en train, en tout ce qu'on veut et effectivement améliorer cela. C'était ma contribution.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, membre de la CPDP**

Merci beaucoup. On avait un monsieur qui était ici et après on prendra des questions en ligne. Merci, Denis.

**M. Pascal LEBRUN, les Écologistes de l'Ain**

Bonsoir. Pascal LEBRUN pour les Écologistes de l'Ain. Trois points rapidement. Premier point, je rebondirai sur ce que disait Jean-François DEBAT, la loi d'accélération nucléaire est une loi qui une fois de plus est illégale, car il y avait la démarche de la PPE qui était lancée 2018-2023 et on devait refaire le même débat pour passer de 2024 à 2028. Cela n'a pas été fait. La loi a été prise quelque part en dehors du chapeau.

Deuxième point, on nous parle ici d'engager trois paires d'EPR pour l'équivalent de 48 milliards d'euros. Pour 48 milliards d'euros, on ne peut pas se permettre de prolonger, de continuer la filière nucléaire, on a le parc existant, il faut l'envoyer jusque-là ou pas pour faire la transition, mais ce n'est pas possible, il faut utiliser ces 48 milliards pour faire la transition énergétique, passer aux renouvelables, sobriété et efficacité.

Enfin, le troisième point, et il me paraît le plus important, ce dossier n'est pas sérieux. Regarder l'annexe 11 sur l'hydrologie nous parle de projections en 2055. Or, de quoi parlons-nous ? On nous parle d'une paire de tranches qui commencerait à être exploitée en 2040 et qui nous envoie jusqu'en 2100. Nous demandons officiellement à la CNDP de suspendre ce débat tant que nous n'aurons pas un dossier sérieux qui ira au moins jusqu'en 2100. Il y va de l'avenir des générations futures, ce n'est pas sérieux de nous parler de 2055, les centrales auront à peine 10 ou 15 ans d'exploitation.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Juste, Monsieur, je vais vous redemander un peu de précisions sur ce que vous évoquez sur 2055. C'est sur le dossier sur l'eau.

**M. Pascal LEBRUN, les Écologistes de l'Ain**

C'est l'annexe 11 du dossier du maître d'ouvrage. Vous verrez toutes les projections ne parlent que de 2055. Si les centrales arrivent à être en marche, elles auront à peine 10 ou 15 ans d'exploitation, ce n'est pas sérieux.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

C'est sur l'eau, d'accord. Merci.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va prendre une question en ligne.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Sur le chat, il y a un débat très nourri entre tous les gens qui sont connectés, un peu plus d'une centaine. Il y a un véritable débat qui s'est installé en parallèle de celui qui se déroule dans la salle, mais pour revenir à des questions techniques sur le projet, il y en a deux qui ressortent. Premièrement, est-ce que la mise en route des deux EPR va permettre l'arrêt des réacteurs plus anciens ?

Deuxièmement, une question dont on n'a pas trouvé la réponse dans le dossier, pourquoi les réacteurs sont-ils projetés par paire et non pas par quatre comme auparavant ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais juste apporter une petite précision. On va prendre les réponses à cette salve de questions et après on reprendra d'autres questions. Donc, on a bien noté qu'il y avait des questions dans la salle, merci.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On avait une zone de questions par là. Première question, qui instruit les dossiers au niveau environnemental ?

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur le projet en tant que tel, c'est bien l'ASNR qui va instruire à la fois l'aspect sûreté et l'aspect environnement des centrales et délivrer les arrêtés de rejet.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Si vous pouvez préciser qui est l'ASNR.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

C'est l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Je crois qu'il y a un représentant de l'ASNR ce soir. Est-ce qu'il y a une possibilité de nous présenter votre organisation ?

**M. Paul DURLIAT, Chef de la division de Lyon, ASNR**

Bonsoir à tous. Je m'appelle Paul DURLIAT, je suis le chef de la division de Lyon de l'ASNR. C'est l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection qui a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, c'est tout récent. C'est le fruit de la fusion de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) et de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). L'ASNR est une autorité administrative indépendante qui contrôle au nom de l'État les activités nucléaires civiles en France. Depuis 2025, elle prend aussi en charge l'activité de recherche et d'expertise dans le domaine du nucléaire. Donc, en effet, dans le dossier d'autorisation de création, l'ASNR va rendre un avis, notamment sur les prescriptions techniques de rejet, de prélèvement en eau dans le Rhône.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci pour cette précision. La deuxième question portait sur le ferroviaire.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

La question sur le ferroviaire est une excellente question, Monsieur. Il y a un point qu'il faut préciser. On vient dans ce débat au moment où tout n'est pas ficelé dans le projet. C'est un point intéressant. Donc, la question pour ce qui concerne tout ce que vous évoquiez, c'est-à-dire l'arrivée ou la façon dont on va alimenter en matériaux et en matériels. Déjà, on s'est posé une question préalable. Comment pouvait-on limiter ? J'y reviendrai à l'occasion de la présentation du projet, sur la façon de limiter justement le trafic routier ou le trafic ferroviaire. On a fait des choix justement pour tout ce qui est travaux préparatoires. Sur la question ferroviaire, on est aujourd'hui en train d'étudier ces questions. D'ici la fin du débat public, nous aurons des éléments de réponse à apporter.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Ensuite, sur la troisième prise de parole, je ne sais pas si vous souhaitez des éléments de réponse, mais peut-être sur le dossier sur l'eau et la date de 2055 avec effectivement un projet de réacteurs qui seraient en fonctionnement en 2040 et iraient jusqu'en 2060.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Je voulais dire à Monsieur que là-dessus des études complémentaires ont été demandées, je ne sais pas si du côté de la DINN, vous voulez dire un mot, mais en tout cas l'État a demandé des études complémentaires sur les régimes à horizon 2100. Je peux vous apporter comme éléments d'information aujourd'hui le fait que les EPR qui seront construits si le projet est décidé suivront exactement les mêmes processus que suivent les réacteurs actuels avec les visites décennales et les améliorations en permanence. Ce seront des réacteurs qui déjà seront positionnés de façon à prendre en compte des perspectives de changement climatique, mais ils seront également adaptés au cours de leur histoire.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Enfin, les deux questions sur YouTube. Il y a une question sur le fait de construire les réacteurs EPR sur Bugey. Est-ce corrélé ? Est-ce que cela aura une action sur les réacteurs plus anciens, la centrale actuelle ? En sachant que cette question a déjà été abordée par les citoyens dans le guide de lecture citoyen, dans leur rapport, ils posent également cette question.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

J'ai eu l'occasion de le dire en présentant la frise chronologique. Si on va au bout de ce projet, sur nos réacteurs actuels pendant le chantier ils auront les visites décennales des réacteurs 2 à 5, car aujourd'hui on se projette sur une exploitation concomitante entre Bugey existant et les futurs EPR2. Pour quelle raison faisons-nous cela ? On sait que la demande d'électricité va augmenter à l'avenir et on a donc besoin de tous les moyens de production pour y parvenir.

**Intervenant dans la salle [hors micro]**

Ce n'est pas dans le dossier non plus. On discute de quelque chose et on n'a pas les données. On n'a pas les informations.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Ce n'est pas dans le dossier. C'est un élément qui arrive ce soir et il va entrer dans le cadre du débat.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On a une réponse ce soir sur cette question. Dernière question, les projets prévus par paire au lieu d'en construire quatre comme c'était le cas sur les générations précédentes. C'est vrai que dans le dossier de présentation du projet, des alternatives ont été présentées autour de, s'il n'y a pas de réacteur, s'il n'y en a qu'un, voilà une nouveauté s'il y en a quatre.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Je crois qu'aujourd'hui on est parti sur un programme de trois fois par deux réacteurs sur trois sites différents. C'est le choix qui avait été fait. Si des décisions sont prises à l'avenir, c'est peut-être une question qu'il faudra se poser, mais aujourd'hui c'est le choix qui a été fait dans le cadre du programme.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On est arrivé au bout de cette première salve de questions. On peut en prendre de nouvelles.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Madame, il me semble que vous aviez levé la main.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

En privilégiant les personnes qui n'ont pas encore pris la parole puisque nous sommes sur le dernier tour de parole.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Avant, il me semble que deux messieurs au fond là-bas, merci.

**M. Jean-Pierre COLLET, SDN Bugey**

Bonsoir. Je suis Jean-Pierre COLLET de sortir du nucléaire Bugey. Je voulais revenir sur cet aspect du côté décarboné de l'énergie nucléaire. On nous vend souvent le nucléaire comme effectivement la solution au réchauffement climatique dans ce cadre de l'urgence climatique, et on nous dit, le nucléaire va effectivement répondre à tous ces problèmes. Je voudrais pointer un paradoxe assez important à mon sens. On a bien compris que l'EPR ne sera en fonction qu'à l'horizon 2040-2045 et donc pendant tout ce laps de temps on aura à peu près 15 ans de travaux.

Pendant ces 15 ans, on nous parle d'urgence climatique et les experts du GIEC nous disent effectivement qu'il faut trouver des solutions au plus vite. En fait, c'est dans les dix prochaines années qu'il faudra faire les choses pour inverser la tendance si on veut avoir des chances de limiter le réchauffement climatique, c'est dans les dix ans. Or, le nucléaire, on a bien compris, il y a une échéance de quinze ans.

Pendant ces quinze ans, il y aura énormément de gaz à effet de serre du fait du chantier puisqu'on aura des millions de mètres cubes qui vont partir dans l'atmosphère. Donc, on aura un effet complètement contraire. Donc, quand on parle d'énergie décarbonée pour le nucléaire, je crois qu'il faut bien prendre en compte le chantier pour toute l'analyse du cycle de vie, de l'extraction de l'uranium jusqu'au démantèlement en passant par cette phase de chantier qui encore une fois va être extrêmement polluante. Donc, ce temps qui est perdu, cette énergie qui est perdue représente autant de moyens que

l'on aurait pu mettre dans les énergies renouvelables qui, elles, sont pour le coup tout à fait positives par rapport au réchauffement climatique. Merci.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à vous.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. On avait Monsieur qui a levé la main.

**M. Dominique MONTERRAT, Citoyen de Bourg-en-Bresse, membre d'un parti écologiste**

J'ai une question pour la personne qui représente RTE. J'ai en tête un chiffre qu'il faudrait peut-être confirmer d'une perte de l'ordre de 12 % quand on transporte de l'énergie sur de la haute tension alors que si on est sur le renouvelable on multiplie les lieux de production et on n'a presque plus cette perte. Quel est l'ordre de la perte en ligne quand on transporte l'énergie à très haute tension ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Est-ce qu'il y a encore une question ? Oui.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, et puis Denis, si tu as une question en ligne, n'hésite pas. Non.

**M. Jean-Luc ROUX, Élu écologiste, ville de Bourg-en-Bresse**

Bonsoir, Jean-Luc ROUX, élu écologiste de la ville de Bourg-en-Bresse. Ma plus grande inquiétude concernant ce projet porte sur la sécurité. Les réacteurs s'ils sont mis en service, vous nous l'avez dit, resteront en activité jusqu'à la fin du siècle. Comment EDF peut-elle nous garantir qu'il n'y aura jamais d'accident grave, qu'il n'y aura jamais d'attaque militaire ou terroriste sur le site ? Je rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs accidents très graves qui ont entraîné l'évacuation de vastes zones et de très nombreux habitants au Japon ou à Tchernobyl, sans parler de Three Mile Island aux États-Unis. Je rappelle que la centrale de Zaporijjia en Ukraine est à portée de missile des Russes. Donc, est-ce qu'EDF peut sérieusement envisager en cas d'accident grave d'évacuer toute la région Auvergne – Rhône-Alpes ?

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Une question, Monsieur, là-bas.

**M. Mathieu ROBERT, Citoyen**

Bonjour, Mathieu, citoyen. Je voulais revenir sur le rapport du GIEC qui dit bien effectivement qu'il faut aller assez rapidement sur les énergies renouvelables, mais il précise bien en synthèse, et relancer la filière électronucléaire. Donc, c'est le point de précision. Ma question pour contrebalancer la potentielle réponse sur le transport de l'énergie à haute tension, est-ce que l'on sait évaluer, on parle de 20 TWH par an, cette puissance en surface équivalente si on devait mettre des panneaux solaires pour aussi contrebalancer ? Les ENR sont peut-être plus simples à répartir à droite et à gauche, mais ma conviction est que cela prend beaucoup de place et je suis assez intéressé à avoir de grands espaces autour de chez moi.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Du côté de YouTube, Denis, est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je n'ai pas de question pour le moment.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On va peut-être poser directement la question à RTE et puis on regroupera ensuite les questions pour EDF. François CHAUMONT, allez-y.

**M. François CHAUMONT, RTE, délégué régional**

J'imagine que c'est la question sur les pertes.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

C'est la question sur les pertes, 12 % de pertes sur la haute tension. Est-ce le cas ? Est-ce plus efficace sur des installations disséminées ?

**M. François CHAUMONT, RTE, délégué régional**

Effectivement, le réseau électrique a un effet joule et ce sont les lois de la physique qui l'obligent. Les ordres de grandeur des pertes d'effet joule sur le réseau français sont plutôt de 3 %. Par contre, vous faisiez référence à la question du lien avec les énergies renouvelables, notre rapport futur énergétique 2050 met plutôt en évidence le fait que si on arrive vers des scénarios 100 % énergies renouvelables, le développement du réseau sera plus important que si on a des scénarios avec une part de nouveau nucléaire. Maintenant, nous ne prenons pas parti sur un scénario ou un autre, on met en évidence le fait que sur un schéma avec plus d'énergies renouvelables il y a plus de réseaux haute tension ou HTA.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. On passe aux questions pour EDF. Donc, sur la phase de chantier et la dépense carbone qu'elle occasionne et la question de l'ensemble du cycle de vie à prendre en compte.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

En fait, quand on parle de la quantité de CO2 émise par un kilowattheure nucléaire, on prend en compte l'ensemble du cycle de vie et également la phase du chantier. Donc, les 4 grammes comprennent bien l'ensemble du cycle de vie et la phase de chantier, et c'est important de le souligner.

Il y avait également une autre question sur la sécurité. Je ne sais pas, Monsieur CHEVALLIER, comment vous voyez les choses.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Si vous voulez répondre, allez-y.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Je voulais plutôt dire que c'est une question qui nécessite évidemment des approfondissements et que peut-être on peut renvoyer cela à la réunion qui se tiendra sur les risques.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Sur les risques et sur la réunion de projet, on peut aussi évoquer cette question.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur la question, sait-on évaluer la puissance de panneaux solaires nécessaires ? En fait, il y a un point important, il ne faut pas opposer les énergies, c'est le point essentiel. Je l'ai dit au départ de mon intervention, EDF est aussi un leader en matière d'installations d'énergies renouvelables. Donc, il ne faut pas opposer les énergies. Toutes présentent un avantage et un inconvénient. Il est évident que l'équivalent de 20 TWH de panneaux solaires occupe une surface très importante. Mais la question aujourd'hui n'est pas celle-là. La question est de savoir répartir l'ensemble des besoins en électricité sur toutes les filières.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. On a fait le tour des questions. Il y avait encore une dernière question.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il y a Monsieur qui lève la main et après, Madame.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Ce seront les deux dernières questions pour ce soir.

**M. Valentin BRIQUE, Habitant de Meximieux**

Bonjour. Valentin BRIQUE, je suis un habitant de Meximieux. Tout à l'heure, on se posait une question vis-à-vis des jeunes générations. J'ai 26 ans. Donc, je me considère comme jeune. Je suis assez enthousiaste vis-à-vis de ce projet EPR2. Je vois cela comme une action concrète pour pérenniser nos moyens de production bas carbone. La question que j'ai à vous poser, est-ce que l'on voit cela aussi comme une opportunité pour renforcer nos compétences dans le nucléaire qui finalement peut être considéré comme un vrai fleuron industriel français ?

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On va prendre la dernière question.

**Mme Christine DESERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

Il y a un autre sujet qui n'a pas été abordé. Je vais tout de même répondre au Monsieur en face. On peut avoir d'autres industries en France qui peuvent servir de modèle et qui sont tout de même moins dangereuses. Un sujet n'a pas été abordé ni dans les sujets du débat et presque pas dans le dossier du maître d'ouvrage. C'est le sujet des déchets et c'est un sujet actuel. On a déjà plus de 2 millions de tonnes de déchets radioactifs dont on ne sait pas qu'en faire. C'est au point qu'EDF voudrait bien déjà recycler les métaux faiblement radioactifs et les remettre dans le circuit normal. Il y a une consultation en ce moment sur un centre de traitement à Fessenheim. Si on ne dit pas non, on aura des casseroles radioactives. En faisant les EPR, on va encore augmenter cette quantité de déchets et il n'y a aucune solution pour le moment. Est-ce ce que l'on veut pour les générations futures ? Est-ce ce que l'on veut pour nos enfants ? Mes enfants ont un peu plus de 26 ans, j'ai aussi des petits-enfants et ce n'est pas ce que je veux pour eux. Je ne veux pas leur léguer des millions de tonnes de déchets dont on ne sait pas quoi en faire et c'est dangereux.

Par rapport au CO2 pour répondre au représentant d'EDF, je n'ai pas noté son nom, l'analyse de cycle de vie, je ne suis pas sûre que vous l'ayez faite complètement. On vous l'a demandée, mais on ne l'a jamais eue. Peut-on se la procurer ? Ce serait peut-être bien de séparer la phase de chantier de la phase d'exploitation. Est-ce que vous prenez en compte l'uranium qui vient de l'étranger qui fait donc des milliers de kilomètres ? On sait qu'on laisse aussi nos poubelles à l'étranger. Donc, tout cela, ce sont des éléments à prendre en compte et je suis inquiète pour l'avenir de nos enfants, vraiment. Le fleuron de l'industrie... Voilà, je n'en dis pas plus.

*Applaudissements*

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Effectivement, vous faites allusion au débat public sur le technocentre de Fessenheim. Le débat public est encore en cours jusqu'à mi-février, il me semble. Il est temps effectivement encore de pouvoir faire vos contributions. La question sur les compétences sur le nucléaire.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Effectivement, vous avez raison. On vit ce programme comme cela. C'est une opportunité de développer, de pérenniser les compétences dans la filière nucléaire avec de nombreux recrutements à venir qui permettront de venir travailler à la fois sur les chantiers, mais aussi dans la filière d'ingénierie pour concevoir tous ces réacteurs. C'est une formidable opportunité.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous avons la question sur les déchets. Je sais que l'on aura des temps consacrés à cette question spécifiquement, mais vous avez peut-être quelques éléments à nous apporter dès ce soir.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur les déchets, une nouvelle fois, vous avez tout de même des éléments dans le dossier du maître d'ouvrage. Vous avez des éléments sur la façon dont...

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je peux vous donner un micro si vous voulez. Je suis désolée Monsieur THOMÉ-JASSAUD, mais c'est toujours la même question. C'est la ritournelle de ce soir.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

On reprend, Monsieur THOMÉ-JASSAUD.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur les déchets, vous avez effectivement dans le dossier du maître d'ouvrage des éléments par exemple sur le rapport que l'ANDRA a fait sur la façon dont ces déchets pourront être intégrés dans les filières existantes du parc actuel. Vous avez un certain nombre d'informations à ce sujet. On y reviendra à l'occasion de la réunion prévue.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Dernier élément, sur l'analyse du cycle de vie, je comprends qu'il y a des éléments, mais il faut qu'ils soient plus précis.

### **M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur l'analyse du cycle de vie, vous avez deux choses. Vous avez une partie dans le dossier et en annexe vous avez également la méthodologie que l'on a utilisée. Cette méthodologie est audité. Elle se fait suivant des normes qui sont internationales. On a suivi ces normes. On a un comité d'experts qui est venu garantir que la façon dont on a fait cette analyse du cycle de vie est conforme. Donc, oui, on est bien sur une analyse du cycle de vie qui a été audité par des experts et qui aujourd'hui donne 4 grammes de CO2 par kilowattheure pour le nucléaire en France. Cela comprend le chantier.

### **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je précise que dans le débat public sur Gravelines, le comité de la donnée s'était également penché sur cette question. Il y a des éléments que l'on remettra certainement en ligne sur notre site internet du débat. Je vais laisser la parole à Denis pour un point sur ce qui s'est passé sur YouTube ce soir.

### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je l'avais abordé tout à l'heure. Il y a vraiment eu un débat en parallèle de celui-ci, mais sur les mêmes sujets que ceux qui ont été traités dans le cadre de cette réunion, mais les gens ont débattu entre eux au sein du chat. Sur la forme, il y a globalement eu une satisfaction sur la traduction en langage des signes qui a été indiquée par certains ainsi que sur le fonctionnement même de ce chat.

#### *Applaudissements*

Comme ici, il y a eu des positions contrastées qui ont mené à des échanges assez vifs entre les participants, mais ils sont restés dans les règles de courtoisie, c'est probablement le fait de travailler en ligne et elles ont été rappelées au début de cette réunion. Il y a eu un moment un petit peu paroxystique au moment où il y a eu une coupure à la fois de YouTube et à la fois des présentations. On a failli flirter avec les noms d'oiseaux sur le chat, mais ça s'est calmé. Je préfère donner la conclusion d'une personne qui a dit que finalement, car c'était pour nous, les débordements ont été bien gérés.

Deux thématiques sont ressorties dans les échanges sur le chat. Premièrement, sur la qualité des chiffres et des sources. Cela justifie complètement l'importance du comité de la donnée qu'il faudra tout de même mettre en avant dans le cadre de ce débat, car il y a vraiment des échanges de gens qui ne se comprennent pas, en tout cas ils contestent les chiffres que chacun donne. Deuxièmement, il y a eu beaucoup de questions sur les risques, et cela a anticipé la visioconférence qui aura lieu sur le même sujet.

### **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Denis. On arrive au dernier moment de cette réunion. Je note l'intérêt d'avoir pu discuter de cette question de la confiance en amont. Je note que ce qu'on avait déjà repéré sur les débats publics précédents et quand on a préparé ce débat, notamment sur l'idée que les décisions sont déjà prises, est encore un élément qui est très présent dans cette soirée. Il faut aussi faire plus de place aux questions des alternatives et répondre toujours plus profondément et toujours plus précisément sur les questions des impacts sociaux et des impacts environnementaux.

Dans notre liste des choses à faire au sein de l'équipe du débat, il y a de petites choses à faire, des modalités à adapter, un document FALC à revoir notamment, je l'ai noté, et surtout pour l'ensemble du temps du débat d'apporter cette garantie d'avoir des données complètes et précises. C'est quelque chose de très important pour la suite du débat.

Comme l'a dit Ilaria, les incidents de la soirée ont tout de même permis d'aller jusqu'au bout de cette réunion, mais ils sont aussi le signe de cette défiance sur ces débats. Sur l'ensemble de la présentation du projet, on voit aussi que cette loi d'accélération nucléaire a été un gros déclencheur de cette défiance. Pour le reste, on a déjà démarré le débat avec beaucoup de questions qui concernent les caractéristiques du projet, la question des risques, du cycle de vie, de l'emploi et autre.

On en a fini pour cette soirée. Je laisse la parole à Denis pour présenter la suivante. Vous pouvez déjà programmer la réunion suivante.

### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

La suivante aura lieu le mercredi 12 février. Elle a lieu à Loyettes et elle est consacrée au projet. C'est une réunion en deux parties. La première partie, c'est la visite du site. Bien sûr, le site n'est pas encore construit et la décision de le faire n'est même pas encore prise, mais on pourra voir la localisation qui est pressentie. L'accueil se fait à partir de 15 h mercredi 12 février sur le parking de l'espace Odysselec de la centrale existante. L'inscription est obligatoire parce que le transport sur site se fait en bus. La limite de capacité reste celle du bus, c'est-à-dire 50 personnes. Ce serait déjà complet.

La deuxième partie aura lieu à Loyettes dans la salle Maurice Barral, rue du Bugey à partir de 18 h 30 jusqu'à 21 h. Il y aura présentation détaillée du projet et des séquences de questions/réponses avec le public. Nous envisageons des travaux en atelier pour recueillir le maximum de questions. Le but est de donner le maximum d'informations comme le disait David au public pour qu'il puisse s'exprimer en toute connaissance de cause.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Denis. Il est temps de nous dire au revoir et de vous remercier pour votre participation.

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Au revoir, et surtout n'oubliez pas, on vous attend maintenant autour d'un apéritif pour nous détendre. Merci à toute et à tous. Bonne soirée.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.